



Vigneux-sur-Seine

Approuvé à l'unanimité, le 20 juin 2024

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
2 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI¹, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU², Leila SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjointes.
Élisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Djamila RAMIREZ, Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Monique BAILLOT	par Joël GRUERE
Marième GADIO	par Colette KOEBERLE
Gabin ABENA	par Thomas CHAZAL
Fernando PEREIRA	par Élisabeth LEGRADE
Fanny KARANI	par Djamila RAMIREZ
Nicolas ALLEOS	par Leila SAÏD
Julie OZENNE	par Patrice ALLIO.

EXCUSÉS : Bachir CHEKINI
Frank GUEX.

ABSENTS : Maryline VIARD
Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ A quitté la séance à 20 h 05 en donnant pouvoir à Sophie Mine.

² Est arrivé à 19 h 14, à compter de la délibération n° 24.068 « Budget Ville – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 ».

Monsieur le Maire :

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous demande de bien vouloir rejoindre vos sièges afin de commencer le Conseil municipal. Nous avons le quorum, avec 21 personnes.

Je vais procéder à l'appel. (Appel)

Il faut désigner un Secrétaire de séance. Monsieur GOURMELON ? Tout le monde est-il d'accord ? Très bien. Nous vous remercions, Monsieur GOURMELON.

Avant de passer à l'ordre du jour du Conseil municipal, vous avez sur table, dans vos pochettes, une délibération supplémentaire de dernière minute. Je voudrais qu'on puisse l'acter ensemble. Comme vous le savez, depuis de nombreuses années et comme beaucoup d'autres collectivités, la Ville de Vigneux-sur-Seine a inscrit le travail d'intérêt général dans le cadre de la prévention de la délinquance. La PJJ pousse les collectivités à les accélérer, en ce moment. En ressortant notre délibération, on s'est aperçu qu'il fallait effectuer des ajustements, notamment pour que ce soit une délibération annuelle. On doit également les services qui vont accueillir ces TIG. C'est pour cela que nous vous proposons ce soir de la remettre au goût du jour, sans attendre le Conseil du mois de juin et de perdre plusieurs mois. Si vous en êtes tous d'accord, je vous propose donc de rajouter ce point à l'ordre du jour, en point 12 bis. Pas d'objection ? J'ai pu m'entretenir avec l'opposition. Je vous remercie.

Nous avons l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2024. Tout a-t-il bien été retranscrit ? Il n'y a pas de difficulté ? C'est approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

Je vous informe que depuis le dernier Conseil municipal de février, nous avons eu, autour de la « Journée du Droit des Femmes », le 8 mars, avec un certain nombre d'activités et une belle programmation. J'en profite pour remercier Madame KHIAR et Madame RAMIREZ pour l'organisation de cette journée.

La course cycliste du grand prix de Vigneux-sur-Seine a eu lieu dimanche 17 mars.

Nous avons également eu la suite de la saison des spectacles avec des grandes performances comme Kamel le Magicien ou SMILE.

Je salue aussi la pleine réussite de la deuxième édition de la fête foraine, en février dernier.

J'adresse un mot de félicitation pour notre nouveau champion d'Afrique, Sébastien HALLER, vainqueur de la CAN et homme de la finale, qui reviendra sans doute très rapidement à Vigneux pour fêter cet évènement.

Samedi dernier, nous avons eu la traditionnelle « chasse aux œufs » au parc du Gros Buisson, avec un certain nombre de personnes malgré le temps frais. Il restait quelques œufs en chocolat ; c'est pour cela que nous vous en avons distribué. Je remercie Madame KOEBERLE d'avoir fait la distribution.

Du 2 au 5 avril, sous le signe des JO de Paris 2024, nous avons le cross des écoles au Gros Buisson. Cela a commencé ce matin.

Les vacances de printemps arrivent, avec l'ensemble de nos services au diapason auprès des Vigneusiens. Les programmes sont à consulter sur le site internet de la commune.

Le « Forum Vacances » du centre social aura lieu samedi 6 avril.

Le salon du livre jeunesse se tiendra le samedi 13 avril.

Le festival de la danse est programmé le dernier week-end d'avril,

Nous aurons également la 2ème édition du but vers l'emploi le 14 mai avec le retour de la fameuse lucarne.

Le bal des promos aura lieu le mercredi 29 mai, pour tous les CM2 de la commune.

La fête mondiale du jeu se déroulera le samedi 1er juin.

J'informe également les membres du Conseil municipal que le SMOYS a sollicité l'avis de notre assemblée délibérante quant à l'extension de son périmètre à un certain nombre de communes. Au vu du calendrier, les avis de la Ville ne pourront être formulés dans les délais impartis. Toutefois, je me suis engagé auprès du SMOYS d'en informer le Conseil municipal, qui jusqu'à présent n'a identifié aucune objection de quelque sorte que ce soit aux demandes d'adhésion des autres communes. Il s'agit des communes de Boissy-le-Cutté, Boutigny-sur-Essonne, Dourdan, Étampes, Étréchy, Maise, Milly-la-Forêt, Pussay, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Vrain, Saintry-sur-Seine, Tigery, Vert-le-Petit, Angervilliers, Courances, Huisson-Longueville, Gometz-la-Ville, Le Mérévillois, Limours, Prunay-sur-Essonne, Saint-Hilaire, Angervilliers, Baulne, Briis-sous-Forges, Forges-les-Bains, Limours, Morigny-Champigny, Nainville-les-Roches, Oncy-sur-École et Pecqueuse.

Voilà pour les informations.

Les dossiers du Conseil municipal ont été envoyés le 20 mars dernier.

Monsieur le Maire :

26 décisions sont intervenues au titre des délégations consenties par le Conseil municipal. Comme je l'indiquais, on a un Conseil municipal assez riche, et les décisions sont une information à transmettre aux élus. Si vous avez des questions sur les décisions, n'hésitez pas à nous les envoyer par mail et nous vous y répondrons, avant ou après le Conseil.

1. 2023-25 – Prestations de maintenance préventive et corrective du parc d'ascenseurs et monte-charges

D É C I D E :

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER les documents contractuels du marché public de prestations de maintenance préventive et corrective du parc d'ascenseurs et de monte-charges de la commune avec la société ORONA IDF située 7-9 rue des Amérique à SUCY-EN-BRIE (94370) pour les montants suivants :
- Poste 1 (Partie entretien et maintenance préventive) : montant global et forfaitaire annuel de 2 042,00 € HT ;
- Poste 2 (Partie corrective des installations) : montant maximum annuel de 20 000 € HT.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le présent marché prend effet à compter de la notification pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois tacitement et pour la même durée. En tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 4 ans.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 février 2024.

2. Informatique – Signature du contrat de maintenance de plusieurs logiciels avec la société CIRIL pour l'année 2024

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE CONCLURE la révision de prix concernant le contrat de maintenance de plusieurs logiciels avec la Société CIRIL située 49 avenue Albert Einstein – BP 12074 à 69603 VILLEURBANNE CEDEX.
- Article 2 : DE PRÉCISER que la période de maintenance se situe du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 35 049,64 € TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 février 2024.

3. Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 pour le projet « Réhabilitation du bâtiment dédié aux services Enfance et Éducation »

D É C I D E :

- Article 1 : DE SOLLICITER auprès de l'État, la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 pour le projet « Réhabilitation du bâtiment dédié aux services Enfance et Éducation ».
- Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 février 2024.

4. MF21-03 – Achat de fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuels – Lot n° 5 – Achat de vêtement de la police municipale et équipements de protection individuelle spécifiques – Avenant n° 1

D É C I D E :

- Article 1 D'ACCEPTER et de SIGNER l'avenant n° 1 au lot n° 5 « Vêtements de la police municipale et équipements de protection individuelle spécifiques » avec la société ABILIS LOGISTIQUE située ZI, 2 Chemin du Camp à MOURMELON LE PETIT (51400), afin de transférer à ladite société le marché suite au rachat de la société MARK ET BALSAN.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de commande du marché reste inchangé.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 8 février 2024.

5. MF21-01 – Fourniture de produits et matériels d'entretien, de produits courants d'hygiène et de produits spécifiques liés à la crise sanitaires – Avenant 6 – Lot 1 – Produits d'entretien.

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant 6 au lot 1 « produit d'entretien » du marché de fourniture de produits et matériels d'entretien, de produits courants d'hygiène et de produits spécifiques liés à la crise sanitaire avec la société DAUGERON sise 12, route de Montigny – Lieu-dit « la Trentaine » - Cs 10089 – La Genevraye à MORET SUR LOING CEDEX (77816), afin de réajuster les prix du BPU à la réalité économique actuelle à compter de la notification de l'avenant jusqu'au 30 septembre 2024.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de commande du marché reste inchangé.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 8 février 2024.

6. MF21-01 – Fourniture de produits et matériels d’entretien, de produits courants d’hygiène et de produits spécifiques liés à la crise sanitaires – Avenant 6 – Lot 2 – Accessoires d’entretien et divers matériels.

D É C I D E :

- Article 1 : D’ACCEPTER et DE SIGNER l’avenant 6 au lot 2 « produit d’entretien » du marché de fourniture de produits et matériels d’entretien, de produits courants d’hygiène et de produits spécifiques liés à la crise sanitaire avec la société DAUGERON sise 12, route de Montigny – Lieu-dit « la Trentaine » - Cs 10089 – La Genevraye à MORET SUR LOING CEDEX (77816), afin de réajuster les prix du BPU à la réalité économique actuelle à compter de la notification de l’avenant jusqu’au 30 septembre 2024.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de commande du marché reste inchangé.
- Article 3 : D’IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l’exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 8 février 2024.

7. MF21-01 – Fourniture de produits et matériels d’entretien, de produits courants d’hygiène et de produits spécifiques liés à la crise sanitaires – Avenant 5 – Lot n° 4 – Produits courants d’hygiène

D É C I D E :

- Article 1 : D’ACCEPTER et DE SIGNER l’avenant 5 au lot 4 (Produits courants d’hygiène) du marché de fourniture de produits et matériels d’entretien, de produits courants d’hygiène et de produits spécifiques liés à la crise sanitaire avec la société DAUGERON sise 12, route de Montigny – Lieu-dit « la Trentaine » - Cs 10089 – La Genevraye à MORET SUR LOING CEDEX (77816), afin de réajuster les prix du BPU à la réalité économique actuelle à compter de la notification de l’avenant jusqu’au 30 septembre 2024.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de commande du marché reste inchangé.
- Article 3 : D’IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l’exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 8 février 2024.

8. Demande de financement au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2024 pour le projet « Réhabilitation du préau et du système d’évacuation des eaux pluviales de l’école élémentaire Louise MICHEL »

D É C I D E :

- Article 1 : DE SOLLICITER auprès de l’État, la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 pour le projet « Réhabilitation du préau et du système d’évacuation des eaux pluviales de l’école élémentaire Louise MICHEL ».
- Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l’exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 16 février 2024.

9. Demande de subvention Région Ile-de-France au titre de l'Investissement culturel « Aide à l'équipement de matériel scénique »

D É C I D E :

- Article 1 : DE SOLLICITER auprès de la Région Île-de-France, la subvention la plus élevée possible au titre de l'Investissement culturel « aide à l'équipement de matériel scénique ».
- Article 2 : de SIGNER tous documents relatifs à la demande de subvention
- Article 3 : DE PRÉCISER que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 19 février 2024.

10. Contrat de maintenance annuel pour les logiciels iXbus – Socle – Helios – Parapheur – Actes – SQL Serveur avec la société SRCI

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance annuel pour les logiciels iXbus – Socle – Helios – Parapheur – Actes – SQL Serveur, avec la Société SRCI située ZA de la Croix St Mathieu à 28320 GALLARDON.
- Article 2 : DE PRÉCISER que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 5 510,00 € TTC.
- Article 3 : DE PRÉCISER que la période de maintenance se situe du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et sera renouvelée par reconduction tacite trois fois.
- Article 4 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 février 2024.

11. Contrat de maintenance annuel pour le logiciel GESCIME avec la société GESCIME

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance annuel pour le logiciel GESCIME avec la Société GESCIME située 1 Place de Strasbourg à 29200 BREST.
- Article 2 : DE PRÉCISER que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 2 068,22 € TTC.
- Article 3 : DE PRÉCISER que la période de maintenance se situe du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et sera renouvelée par reconduction tacite, pour des périodes successives d'un an, sans que la durée totale de contractualisation ne puisse excéder 3 ans.
- Article 4 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 février 2024.

12. Contrat de maintenance annuel pour le logiciel PELEHAS avec la société AFI

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance annuel pour le logiciel PELEHAS avec la Société AFI située 35 rue de la Maison Rouge à 77185 LOGNES.
- Article 2 : DE PRÉCISER que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 2 142,00 € TTC.
- Article 3 : DE PRÉCISER que la période de maintenance se situe du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

- Article 4 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 22 février 2024.

13. C2401 – Acquisition d'une scène de spectacle modulable

D É C I D E :

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER les documents contractuels de la consultation pour l'acquisition d'une scène de spectacle modulable avec la société EQUIP'CITE, sise 30 rue du Château d'eau à MONTESSON (78360), pour un montant forfaitaire de 34 483,23 € HT soit 41 379,88 € TTC.
- Article 2 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 20 février 2024.

14. Espaces Verts – Acquisition de 63 jardinières (balconnières)

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE SIGNER le devis présenté par la société HORTYFUMEL, Lascouture 47500 FUMEL, pour l'acquisition de 63 jardinières (balconnières) pour un montant total HT de 16 200 €, soit 19 440 € TTC (dix-neuf mille quatre cent quarante euros).
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 22 février 2024.

15. Informatique – Contrat de maintenance annuel pour le logiciel OXALIS avec la société OPERIS

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat de maintenance annuel du logiciel OXALIS avec la Société OPERIS située 1 rue de l'Orme Saint Germain à 91160 CHAMPLAN.
- Article 2 : DE PRÉCISER que ce contrat de maintenance fixe la redevance de maintenance à 8 745,17 € TTC.
- Article 3 : DE PRÉCISER que la période de maintenance se situe du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Article 4 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 28 février 2024.

16. Informatique – Contrat d'hébergement – Sérénité du progiciel « NUEL » avec la société OPERIS

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE CONCLURE le contrat d'hébergement du progiciel « NUEL » avec la Société OPERIS située 1 rue de l'Orme Saint Germain à 91160 CHAMPLAN.
- Article 2 : DE PRÉCISER que les prestations pour l'hébergement du progiciel ont pris effet le 17 septembre 2020 et sont reconduites de manière tacite tous les ans et ce au maximum 4 fois, pour un montant annuel de 1 134,00 € TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 28 février 2024.

17. 2023-28 – Travaux d'entretien de la voirie et des espaces publics

D É C I D E :

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché avec la société GEO TP ENVIRONNEMENT située 335 avenue Louis Barthou à DAMMARIE LES LYS (77190), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant maximum annuel de 750 000 € HT soit 900 000 € TTC.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le présent marché prend effet à la date de sa notification pour une durée d'un an. Il pourra être reconduit 3 fois expressément et pour la même durée. En tout état de cause, la durée du marché ne pourra excéder 4 ans.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 26 février 2024.

18. Demande de subvention Région Île-de-France au titre du dispositif d'aide aux équipements sportifs de proximité pour le projet « Modernisation de l'éclairage du gymnase multisport Georges BRASSENS »

D É C I D E :

- Article 1 : DE SOLLICITER auprès de la Région Île-de-France, la subvention la plus élevée au titre de l'aide aux équipements sportifs de proximité 2024 pour le projet « Modernisation de l'éclairage du gymnase multisport Georges Brassens ».
- Article 2 : DE SIGNER tous documents relatifs à la demande de subvention
- Article 3 : DE PRÉCISER que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 29 février 2024.

19. Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 pour la 2^{ème} phase du projet pluriannuel de modernisation du parc d'éclairage public : remplacement de l'éclairage actuel sur l'ensemble de la commune par la technologie LED

D É C I D E :

- Article 1 : DE SOLLICITER auprès de l'État, la subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Vert 2024 pour le projet « 2^{ème} phase du projet pluriannuel de modernisation du parc d'éclairage public : remplacement de l'éclairage actuel sur l'ensemble de la commune par la technologie LED ».
- Article 2 : DE PRÉCISER que les dépenses et les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice correspondant

Vigneux-sur-Seine, le 4 mars 2024.

20. 2022_03 – Prestations de maintenance préventive, curative et dépannage des portes et portails automatiques, portes piétonnes, barrières levantes et bornes escamotables – Avenant n° 2.

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER l'avenant n° 2 au marché de prestations de maintenance préventive, curative et dépannage des portes et portails automatiques, portes piétonnes, barrières levantes et bornes escamotables avec la société ERI, située 45 rue de la Prairie 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.
- Article 2 : DE PRÉCISER que les modifications au marché ont une incidence financière, le montant global et forfaitaire annuel après modification est de 1 916,53 € HT, soit une diminution de 712,80 € HT par an.

- Article 3 : DE PRÉCISER que cet avenant a pour objet la suppression d'une ligne de la DPGF (Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire) du poste 1 concernant la maintenance de bornes électriques escamotables ; ces dernières ne sont plus réparables et nécessitent un remplacement complet.
- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 4 mars 2024.

21. Adhésion de la commune à l'Union des Maires de l'Essonne (UME) et à l'Association des Maires de France (AMF)

D É C I D E :

- Article 1 : DE RENOUELER l'adhésion de la Commune à l'Union des Maires de l'Essonne et à l'Association des Maires de France pour l'année 2024.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de la cotisation annuelle à l'UME est de 4 365,34 € et que le montant de la cotisation annuelle à l'AMF est de 5 176,05 €.
- Article 3 : DE PRÉCISER que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 7 mars 2024.

22. 2023-27 – Fourniture, mise en culture, pose de mâts fleuris, jardinières et arrosage, fourniture de fourniture de plantes annuelles, bisannuelles, chrysanthèmes et divers végétaux – Lot 1 : Fourniture, mise en culture, pose et dépose de mâts fleuris et jardinières et arrosage des suspensions et jardinières – Avenant n° 1 : Ajout de lignes au BPU

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER ET DE SIGNER l'avenant 1 avec l'entreprise HORTYFUMEL située lieu-dit Lascouture à FUMEL (47500) pour l'ajout de deux lignes au BPU.
- Article 2 : DE PRÉCISER que l'avenant prend effet à sa date de notification.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 8 mars 2024.

23 Bâtiment – Signature d'un devis pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'école élémentaire Louis Pasteur

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER l'offre de la société PAREIMO sise 23 rue des Chênes 91230 Montgeron pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les travaux qui seront réalisés à l'école élémentaire Louis Pasteur pendant la période des congés scolaires d'été 2024.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de cette prestation s'élève à 38 700,00 € HT, soit 46 440,00 € TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2024.

24 Reprise des concessions funéraires échues non renouvelées dans le cimetière communal

D É C I D E :

- Article 1 : Dans le cimetière de Vigneux-sur-Seine, les concessions temporaires mentionnées ci-dessous, sont arrivées à expiration et feront l'objet d'une reprise de sépulture à compter du 2 avril 2024 :

Carré	n°	Durée	Famille	Date d'expiration
G	104	30 ans	BONAT	11/05/2011
G	113	30 ans	KIEFFER	09/08/2011
G	126	30 ans	CHEVALLIER	23/06/2011
G	143	30 ans	BARRE-BONNEFOUS	22/11/2012
G	146	30 ans	BARISIO	03/04/2013
G	150	30 ans	CAUJOLLE-LABELLE	08/01/2013
G	153	30 ans	MALNOUE	02/08/2012
G	156	30 ans	LE MATELOT	29/10/2011
G	157	30 ans	LENFANT	26/07/2012
G	159	30 ans	JEANNIER	16/12/2012
G	161	30 ans	CROZET	04/04/2013
G	171	30 ans	SAVOURET	30/08/2014
G	176	30 ans	BOURNOVILLE	29/11/2013
G	179	30 ans	SCHULZE	04/10/2013
	7	30 ans	LENABOUR	03/03/2015
	277	15 ans	RAMIRES	11/06/2013
	350	15 ans	SCOLA	12/07/2012
	381	15 ans	PARET	15/09/2012
	387	15 ans	SIVALY	26/02/2010
	391	15 ans	FORGEAT	12/02/2012
	392	15 ans	BORNAIS	27/03/2015
	444	15 ans	JARRE	22/10/2002
	468	15 ans	BOLIFRAUD	05/04/2013
	475	15 ans	SAROCCHI	13/05/2005
	484	15 ans	BOUILLLOT	21/05/2015
	567	15 ans	OGUER	03/09/2014
	1069	15 ans	CIRAGE	26/10/2015
	1073	15 ans	CHALMIN	20/04/2015
	1208	15 ans	ARALDI	23/03/2015
	1282	30 ans	JOLINON	12/07/2000
	1361	30 ans	PIEDANNA	06/04/2013
	1365	30 ans	DE SA	30/03/2016
Carré	n°	Durée	Famille	Date

				d'expiration
	1414	30 ans	JAMES	15/01/2016
	1467	15 ans	ROY	02/04/2019
	1469	15 ans	BOREL	09/07/2016
	1470	15 ans	LECHEVALIER	09/07/2016
	1474	15 ans	DOHEY	17/07/2017
	1477	15 ans	JAMELIN	06/09/2016
	1478	15 ans	HERBIL	18/02/2016
	1482	30 ans	BREPSON	14/05/2015
	1564	15 ans	DRAHONNET	11/06/2017
	1565	15 ans	SAUGET	17/11/2014
	1574	30 ans	VAST	29/11/2016
	1665	15 ans	CRANTZ	13/05/2013
	1717	30 ans	LEVERT	17/06/2010
	1734	15 ans	M'KADDEM	29/04/2010
	1749	15 ans	HILLAIRET	06/01/2015
	1756	15 ans	RENON	21/08/2011
	1797	15 ans	HALLAIS	17/06/2016
	1836	15 ans	GAGNOT	21/04/2013
	1887	15 ans	TOMASETTI	29/05/2012
	2045	50 ans	TATON	15/03/2014
	2049	50 ans	LEBARD	11/12/2013
	2050	50 ans	MILHORAT	28/11/2013
	2051	50 ans	GOIS	06/08/2013
	2167	15 ans	LABARRE	27/09/2015
	2600	30 ans	CORVISIER	18/03/2014
	2653	50 ans	DAMBRIN	22/05/2013
	2661	50 ans	LUC	21/10/2019
	2680	30 ans	RICHET	31/08/2014
	2685	30 ans	LEVEQUE	26/11/2013
	2874	30 ans	BUHECKER	08/11/2015
	2877	30 ans	CATTIER	09/04/2015
	2884	30 ans	DELVIGNE	27/11/2015
	2920	50 ans	HUZARD	04/05/2014
	2921	50 ans	GALLOIS	14/07/2014
	2923	50 ans	MIOMANDRE	04/11/2014

- Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit avant le 2 avril 2024, seront débarrassés par la société en charge des travaux de reprises funéraires.
- Article 3 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur dépôt dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal.
- Article 4 : Les noms, prénoms, année de naissance et de décès, s'ils sont connus, des personnes exhumées, seront consignés dans un procès-verbal conservé en mairie.
- Article 5 : Après accomplissement de ces différentes opérations, les concessions dont la reprise est prononcée, seront remises en service pour de nouvelles inhumations ou réintégreront le domaine public communal (espace vert, allée...).
- Article 6 : D'IMPUTER la dépense en résultant au budget de l'exercice en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2024.

25 Bâtiment – Signature d'un devis pour la réalisation des relevés topographiques intérieurs et façades de l'école élémentaire Louis Pasteur.

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER l'offre de la société GÉOMÈTRE-EXPERT 2 rue de la Mare à Tissier 91280 St Pierre du Perray pour la réalisation des relevés topographiques pour les travaux qui seront réalisés à l'école élémentaire Louis Pasteur pendant la période des congés scolaires d'été 2024.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de cette prestation s'élève à 13 950,00 €HT, soit 16 740,00 €TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2024.

26. Bâtiment – Signature d'un devis pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Mairie Annexe

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER l'offre de la société VOLUME&RELIEF 68 avenue de Rosny 93130 Noisy-le-Sec pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre (MOE) pour les travaux qui seront réalisés à la Mairie Annexe au cours de l'été 2024.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de cette prestation s'élève à 29 200,00 € HT, soit 35 040,00 € TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 18 mars 2024.

Monsieur Patrice ALLIO :

Excusez-moi ; on ne peut pas poser de questions sur les décisions, en fait ?

Monsieur le Maire :

Les décisions sont une information. Quand on a le temps, on pose les questions en séance, et on y passe souvent un certain temps. Cependant, c'est simplement une information au Conseil municipal. C'est ce que j'expliquais aussi à l'autre groupe. Sur les décisions, posez-nous vos questions par mail et on y répondra. À chaque fois, on perd un certain temps sur ces décisions alors que, je le rappelle, c'est une information au Conseil municipal et non une délibération.

Monsieur Patrice ALLIO :

Je ne pense pas que c'est une perte de temps. Je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Maire, dans la mesure où il y a des gens ici présents et un procès-verbal. On n'a pas toujours le temps d'aller dans les différentes commissions. Si vous nous répondez par mail, c'est beaucoup plus compliqué pour nous de répercuter les réponses. On peut quand même y passer 10 minutes. Il y a 2 ou 3 points qui...

Monsieur le Maire :

Mais on n'y passe jamais que 10 minutes.

Monsieur Patrice ALLIO :

Effectivement, on y passe plus de temps, vous avez raison, je le sais, mais...

Monsieur le Maire :

Je sais qu'à la dernière commission, vous étiez excusé. Plusieurs personnes se sont excusées pour leur absence à la commission, à laquelle il n'y a pas eu de membres de l'opposition. Posez-nous les questions sur les décisions et on vous répondra par mail.

Monsieur Patrice ALLIO :

On fait ça depuis 3 ou 4 ans que je suis là, et...

Monsieur le Maire :

Je sais bien mais là, on a 19 points à l'ordre du jour et on doit voter le budget, Monsieur ALLIO. Je répète que ce n'est qu'une information et qu'il n'y a pas de débat sur les décisions. Si c'était une délibération vous pourriez me dire que j'outrepasse mes droits, et je le comprendrai. À chaque fois qu'on a pu prendre le temps, on l'a toujours fait. Vous ne pouvez pas me le reprocher. Posez-nous vos questions et on vous répondra par mail.

Monsieur Patrice ALLIO :

Je vous ai dit que par mail, ce n'est pas satisfaisant. C'est mieux que ce soit entendu de tout le monde ici, notamment des gens qui viennent.

Monsieur le Maire :

Le procès-verbal est fait pour les délibérations. Les décisions sont une information au Conseil municipal.

Monsieur Patrice ALLIO :

Il y a certaines décisions qui ne rentrent pas dans le cadre des délibérations. Par exemple, il y en a une sur la voirie. Je crois que ça a un intérêt majeur pour les Vigneusiens. C'est la décision n° 17. On avait quand même quelques questions à vous poser sur cette décision. Ce qu'on peut peut-être faire, si on ne traîne pas trop pour le reste, c'est revenir dessus après ?

Monsieur le Maire :

Monsieur ALLIO, comme je viens de vous le dire, posez-nous vos questions par mail et on vous y répondra. Ce sont des décisions et, comme je vous l'ai dit, c'est une information au Conseil municipal. Vous avez dans votre dossier toutes les décisions avec le détail. On a un ordre du jour assez conséquent, avec 19 points, dont le vote du budget de la commune. C'est pour cela que j'ai aussi informé l'autre groupe, et que je vous dis de nous poser vos questions par mail. Vous aurez une trace écrite.

Monsieur Patrice ALLIO :

Je ne suis pas du tout satisfait. On a travaillé comme ça, et plutôt bien, depuis des années. Je pense que c'est dommageable pour l'ensemble des Vigneusiens.

Monsieur le Maire :

Comme je l'ai dit, quand l'ordre du jour est léger, on peut le faire en séance, même si c'est mieux de les évoquer avant en commission. Là, je vous demande simplement, pour une fois en 3 ans, de le faire par mail.

Monsieur Patrice ALLIO :

Pas de problème, mais il ne faut pas que ça devienne systématique. Autrement, vous nous donnez du temps pour qu'on puisse poser les questions en amont et qu'on puisse aller aux commissions.

Monsieur le Maire :

C'est bien de le faire dans le cadre des commissions, en effet.

Monsieur Patrice ALLIO :

Le seul endroit où on a un vrai échange qui intéresse les Vigneusiens, c'est ici. Je ne suis pas le seul ici à ne pas avoir le temps d'aller aux commissions. Je suis désolé. Je n'ai pas de décharge...

Monsieur le Maire :

Vous avez droit à une décharge en tant que Conseiller municipal.

Monsieur Patrice ALLIO :

Je ne peux pas, par rapport à mon travail. Ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire :

C'est la loi. Vous avez droit à une décharge.

Monsieur Patrice ALLIO :

Je ne veux pas expliquer pourquoi ici en public, mais je ne peux pas avoir de décharge.

Monsieur le Maire :

Je vous propose de passer aux délibérations.

Monsieur Patrice ALLIO :

On reviendra dessus, parce que je pense vraiment que c'est plus que dommageable.

Monsieur le Maire :

Je donne la parole à Joël GRUERE pour la première délibération.

1. Reprise par anticipation des résultats 2023 de la Commune

Joël GRUERE :

J'ai deux délibérations à vous présenter avant le budget, puisqu'il y a des chiffres qui entrent directement dans l'élaboration de celui-ci.

Pour cette première délibération, les chiffres ont été établis par l'ordonnateur et attestés par le comptable.

En ce qui concerne les résultats de fonctionnement, on a un excédent de 7 625 977 €.

En ce qui concerne les résultats d'investissement, on a par contre un déficit de 3 607 729 €.

On a également des restes à réaliser, qui s'élèvent en dépenses à 5 645 650 € et en recettes à 2 847 450 €.

Cela veut dire que le besoin de financement de la section d'investissement se monte à 6 405 928 €.

Il vous est donc proposé, mes chers collègues, de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2023 :

- L'excédent de la section de fonctionnement de 7 625 977 € sera affecté en priorité pour la couverture du besoin de financement de 6 405 928 €, sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;

- L'affectation du solde de 1 220 049 € sera reprise sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » ;

- Le déficit de la section d'investissement de 3 607 729 € sera repris sur le compte 001 « résultat d'investissement reporté » ;

- Les restes à réaliser seront repris pour 5 645 650 € en dépenses et 2 847 450 € en recettes.

Monsieur le Maire :

Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Pas de questions ; nous passons donc au vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 30 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne,

Article 1 - AFFECTE une partie de l'excédent de la section de fonctionnement 2023 au compte 1068 intitulé « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 6 405 928,21 €.

Article 2 - REPREND le solde du résultat de fonctionnement 2023 au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 1 220 049,40 €.

Article 3 - REPREND le solde du résultat d'investissement 2023 au compte 001 intitulé « résultat d'investissement reporté » pour un montant de 3 607 729,84 €.

2. Budget Ville – Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Monsieur Joël GRUERE :

Il faut se souvenir que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales avait entraîné le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties à la Commune. En 2020, le taux voté par le Conseil départemental était de 7,37 %, et celui voté par la Commune de 19,34 %, soit un total de 35,71 %.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le taux de base applicable est le taux communal de 19,87 %, auquel on ajoute le taux du SYAGE de 1,61 %, soit un total de 21,48 %.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de fixer les taux comme suit :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,71 % ;
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21,48 % ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 136,54 %.

Monsieur le Maire :

Avez-vous des questions ? Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

J'ai une question sur la présentation. Je trouve qu'elle manque de précision. Vous dites que les taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable et que cette base est déterminée par les services fiscaux de l'État en fonction du bien immobilier, etc. Ensuite, Monsieur GRUERE nous précise l'évolution ; c'est très bien. J'aimerais bien savoir pourquoi, dans la fixation des taux d'imposition pour les différentes années que nous avons connues, systématiquement, vous ne précisez pas cette base déterminée par les services fiscaux de l'État. C'est vrai que ça ne dépend pas de vous, mais ça a une influence directe sur les Vigneusiens. En multipliant cette base par le taux communal, cela donne l'impôt à payer pour chaque Vigneusien. Je pense que dans un souci de clarté et de transparence, ce serait une bonne chose pour tout le monde. Je regrette que ce ne soit pas fait.

Monsieur le Maire :

Nous avons les bases très tardivement. C'est toute la difficulté des collectivités. C'est pour cela que certaines votent le budget en janvier puis qu'elles le repassent une fois qu'elles ont reçu les chiffres déterminés par Bercy. C'est pour cela qu'on vote un budget assez tardif, début avril, parce qu'on sait qu'on a la base. On l'a reçue la semaine dernière ; on n'a donc pas pu la mettre dans les dossiers, puisqu'ils étaient déjà envoyés. En revanche, dans la note, on pourrait mettre une estimation.

Monsieur Patrice ALLIO :

Et donc, concrètement, ça donne quoi pour cette année, puisque vous venez de recevoir la base ?

Monsieur le Maire :

On va vous donner ça... On a une évolution, mais on n'a pas le pourcentage. C'est assez indigeste à lire, je ne vous le cache pas.

Monsieur Patrice ALLIO :

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, la base n'a pas cessé d'augmenter, de toute façon. On l'a tous vu.

Monsieur le Maire :

Effectivement, la base augmente.

Monsieur Patrice ALLIO :

On constate tous une augmentation assez importante de la taxe foncière. Je ne vais pas dire qu'elle a explosé, mais on n'est pas loin de ça. La base augmente très rapidement et d'une façon continue. Ce serait bien que, visuellement, ce soit précisé. Merci.

Monsieur le Maire :

Tout à fait. En tout cas, ici, on vote le taux communal, et il n'y a pas d'augmentation malgré l'inflation et la hausse des bases. Le but, c'est de dire aussi qu'on ne rajoute pas, qu'on ne multiplie pas. Jusqu'à quand, je ne peux pas vous le dire, parce que c'est très difficile de monter un budget, d'année en année. En tout cas, on s'est appliqué à le faire, et on vous propose aujourd'hui de ne pas procéder à une augmentation.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Vous vous abstenez sur une non-augmentation ?

Monsieur Patrice ALLIO :

Vous pourriez baisser, aussi, puisque la base augmente.

Monsieur le Maire :

Bien sûr, mais dites-moi ce qu'on supprime comme service public. Vous êtes pour le fait de baisser l'impôt, avec une suppression de service public.

Monsieur Patrice ALLIO :

On va rester serein, ce soir. Quand vous nous présentez le budget et que vous nous montrez qu'il y a une baisse des dépenses de fonctionnements, vous nous affirmez à chaque fois que c'est sans conséquence sur les services publics, Monsieur le Maire. Là, vous faites une présentation un peu discutable sur ce que je proposerais prétendument. Je vais arrêter là mais, à mon avis, il faut retrouver de la sérénité.

Monsieur le Maire :

La sérénité, ce n'est pas proposer une baisse, de nos jours. Excusez-moi, mais ça n'existe pas !

Nous passons donc au vote.

Par 31 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - DÉCIDE de fixer les taux des impôts directs locaux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,71 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21,48 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 136,54 %.

3. Budget Ville – Vote du budget primitif pour l'année 2024

Monsieur le Maire :

Il y avait une erreur matérielle ; vous avez la correction dans votre dossier. Une erreur matérielle a été relevée sur le montant total du budget indiqué dans le tableau reprenant la vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement. Le projet de délibération est modifié en conséquence et remis sur table. Vous l'avez donc dans votre chemise. Le montant total du budget est de 68 925 472,31 € en dépenses et en recettes.

Je te donne la parole, Joël.

Monsieur Joël GRUERE :

Ce budget primitif s'inscrit forcément dans la stratégie financière qui a été présentée lors du débat d'orientation budgétaire. Nous atteignons les objectifs que nous nous sommes fixés, avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées. Elles vont diminuer de 1,4 % de BP à BP. Il ne faut pas oublier qu'il y a une inflation moyenne de 3 % et la stabilité des taux d'imposition, que nous avons décidée pour la 23^{ème} année consécutive. Bien sûr, l'objectif est de préserver la qualité du service public dans un contexte de crise, et de garder un niveau d'épargne stable afin d'être en mesure de financer notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

Ce budget principal se décline en deux sections : la section de fonctionnement, qui s'élève à 45 604 062 €, et la section d'investissement, qui s'élève à 23 121 411 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles atteindraient 44 481 122 €, hors excédent de fonctionnement reporté, soit une augmentation d'un peu plus de 1,5 M€, soit près de 4 % par rapport au budget primitif 2023. Dans ces recettes, on va trouver la fiscalité locale, les dotations et participations, les impôts et taxes et les produits des services et des domaines.

Concernant la fiscalité locale (chapitre 731), elle s'élève à 22 557 681 €. C'est un nouveau chapitre créé lors de l'instruction comptable M57, que nous avons adoptée en 2023. Ce chapitre regroupe les principales ressources de la Ville. Il devrait augmenter d'un peu plus de 6 % par rapport au BP précédent. On y retrouve les impôts locaux, prévus à hauteur de près de 21 M€, soit un peu plus de 47 % de nos recettes réelles. Ils comportent les trois taxes qu'on a vues précédemment et qu'on a votées, plus le versement d'une compensation qui va venir combler l'écart négatif entre la part de TFPB départementale qui a été transférée à la Ville, et la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a été supprimée en 2021. Pour ce qui concerne les autres produits fiscaux, ils restent relativement stables à hauteur de près de 1,6 M€. On y retrouve la taxe sur l'électricité, la taxe locale sur la publicité extérieure, et des droits de mutation.

Le chapitre 73 concerne les impôts et taxes, pour 3 284 571 €. Ce chapitre n'est maintenant constitué que des recettes qui sont perçues au titre du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France. Il est prévu en diminution d'un peu plus de 9 %.

Le chapitre 74 concerne les dotations, participations et subventions. C'est la deuxième ressource de la Ville. Il est prévu en légère augmentation. On y retrouve la dotation de solidarité urbaine. Par rapport au document que vous avez reçu, mes chers collègues, il y a des modifications. On a eu les chiffres ce matin. On est à près de 7 M€, avec une augmentation de pratiquement 3,5 %. Par contre, la dotation de péréquation est prévue en baisse d'un peu plus de 3 %. Elle est d'un peu plus de 1 M€. On a aussi le fonds départemental de péréquation et la dotation forfaitaire. Elle était stable depuis la fin des ponctions pour le redressement des comptes publics mais là, malheureusement, elle va baisser légèrement de près de 1 %, pour 4,98 M€. On a des subventions de fonctionnement pour un peu plus de 2 M€. Cela concerne prioritairement les activités dédiées à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse. Elles sont versées par la CAF. Cela veut dire que ces dotations de péréquation, qui représentent près de 27 % de nos recettes réelles, devraient diminuer d'un peu plus de 24 000 €.

En ce qui concerne les produits des services et des domaines, ils s'élèvent à 1 331 231 €, soit 3 % de nos recettes de fonctionnement. Ils sont principalement constitués des recettes des prestations qu'on rend aux usagers. Ces produits sont prévus en augmentation de près de 11 % par rapport au BP 2023.

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 838 505 €. Ce sont principalement les loyers que perçoit la Ville au titre de la gestion de son patrimoine.

En ce qui concerne nos dépenses, elles sont prévues à hauteur de 45 704 062 €. Elles diminuent également de 1,4 %. On y retrouve principalement les dépenses liées aux charges à caractère général, aux charges de personnel et aux charges de gestion courante.

Le chapitre 012 porte sur les charges de personnel, qui s'élèvent à 27 329 310 €. Il s'agit de la principale dépense de fonctionnement. Elle est prévue en augmentation de près de 4 % par rapport au BP 2023. C'est lié à des augmentations statutaires. Par exemple, on a eu l'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % en juillet dernier, qui augmente la masse salariale de 342 857 €. On a également connu la réforme de certaines grilles de rémunération depuis le 1^{er} juillet, pour 107 142 € en plus. On a aussi une attribution de 5 points de rémunération supplémentaire à l'ensemble des agents depuis le 1^{er} janvier, ce qui augmente le budget de 310 000 €. L'augmentation du SMIC a également un impact négatif sur nos dépenses. Enfin, on a le fameux GVT qui augmente de 120 000 €. D'autre part, on a pris des mesures pour un meilleur remboursement des frais de transport entre domicile et travail des agents, qui passe de 50 à 75 %, soit une augmentation de 7 500 €. On a également l'augmentation de 1 % de la taxation retraite, soit plus 110 000 €. On a une enveloppe de 95 000 € qui sera dédiée aux revalorisations du régime indemnitaire des agents. On a une deuxième enveloppe de 285 000 € qu'on a budgétée pour des remplacements à la suite de l'absence d'agents indisponibles. Toutes ces augmentations font un total de 1,4 M€. Pour tout vous dire sur ce chapitre, les charges de personnel représentent près de 64 % de nos dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général s'élèvent à 10 555 802 €. C'est un chapitre qui regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services municipaux. Il représente près de 25 % de nos dépenses de fonctionnement. Ces charges ont augmenté de près de 1,5 M€ en 2023, à la suite de l'hyperinflation des dépenses énergétiques. Elles augmentent à nouveau en 2024, mais très légèrement de 0,5 %.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 3 157 279 €. Elles représentent un peu plus de 7 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Dans ce chapitre, on retrouve les subventions au CCAS, notre contribution à la base de loisirs du Port aux Cerises, les compensations des services sociaux en augmentation de 795 000 €, les indemnités, frais de missions, formations et cotisations des élus, les subventions versées aux associations pour 240 000 €, et des créances admises en non-valeur pour 14 000 €. On va d'ailleurs vous les présenter juste après.

Concernant les atténuations de produits, c'est le versement à la Communauté d'Agglomération de l'attribution de compensation. Cela concerne les charges transférées, qui ont diminué en 2023 mais qui représentent malgré tout un peu plus de 1,9 M€.

Pour terminer, les charges financières sont en diminution cette année, mais elles représentent malgré tout un peu plus de 20 % de nos dépenses réelles.

Concernant l'investissement, cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à 23 221 411 €.

Les dépenses proprement dites atteignent près de 14 M€, hors restes à réaliser et investissements reportés. Ces dépenses réelles d'investissement se répartissent principalement entre les dépenses d'équipement, qui représentent pratiquement 21 %, et le remboursement du capital de la dette qui est de près de 8 %.

Concernant les dépenses d'équipement, elles s'élèvent à 10 244 165 €. Elles comportent les travaux réalisés, les frais d'études, les acquisitions mobilières et immobilières. Pour 2024, nos investissements restent concentrés essentiellement sur des secteurs prioritaires comme l'aménagement des espaces publics, la voirie, l'éducation, le sport et les projets patrimoniaux. On y retrouve :

- La rénovation de l'Hôtel de Ville ;
- La construction de la salle des mariages ;
- Des crédits dédiés à la rénovation du patrimoine, pour près de 1 M€, avec des réhabilitations pour le Service de l'éducation et de l'enfance, l'isolation thermique de la Mairie annexe, la réhabilitation de l'ascenseur de la Mairie annexe ;
- Des opérations de voirie pour près de 2 M€. On va refaire les rues Alexandre Dumas, La Fontaine, Pierre Brossolette ;
- La rénovation du dispositif de vidéoprotection ;

- La rénovation de l'éclairage public et des carrefours à feux ;
- L'aménagement des espaces verts ;
- Une enveloppe de 3 214 000 € dédiée aux travaux au sein des écoles ;
- Une enveloppe de 35 000 € dédiée aux travaux au sein des crèches ;
- Au niveau du secteur sportif, on aura des aménagements à Brassens pour 146 000 €, à Pardoux pour 137 000 €, et la réfection des tennis extérieurs pour 190 000 € ;
- Une enveloppe de 1 251 000 € prévue au titre de l'acquisition d'équipements informatiques et de mobiliers pour les services municipaux.

En ce qui concerne nos dépenses financières, elles s'élèvent à près de 3,7 M€. On a d'abord la dette qu'il faut rembourser, avec une annuité d'un peu plus de 3 M€ pour cette année. On a en plus une enveloppe de 150 000 € de remboursement supplémentaire pour anticiper la signature du contrat d'emprunt de cette année. Nous aurons également des immobilisations financières pour 414 500 €. Cela concerne particulièrement la participation au PRIR du 8 Mai pour 370 000 € et à la Prairie de l'Oly – place du Soleil pour 43 800 €.

Les recettes d'investissement atteindraient 20 373 959 €, hors restes à réaliser. Outre notre capacité d'autofinancement, d'autres ressources seront affectées au financement de nos dépenses d'équipement, comme des subventions estimées à 1 140 297 €, un reversement du fonds de compensation de la TVA relatif aux opérations effectuées en 2022 pour près de 1,7 M€, et la taxe d'aménagement pour 15 000 €. Quant à l'excédent de fonctionnement capitalisé, il s'élève à 6 405 928 €. Parmi les subventions, 2 seront versées par la Région Île-de-France à la suite de la signature du contrat d'aménagement régional. Elles concernent la rénovation de l'Hôtel de Ville pour 325 000 € et la rénovation du groupe scolaire Pasteur pour 521 000 €. On aura également une subvention issue du « Fonds vert » pour la rénovation énergétique de la Mairie annexe pour 152 000 €, et une subvention du « Programme santé » pour nos terrains de sport de 40 427 €. On va bien sûr solliciter d'autres subventions.

En ce qui concerne l'emprunt, on va parler d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 8 284 283 €, qui sera mobilisé en fonction de notre besoin réel. Il dépendra étroitement de l'avancement du programme d'équipement. Cela veut dire qu'on ne va pas forcément faire appel à tout cet emprunt. Pour compléter, il faut savoir qu'en 2023, on n'a pas contracté d'emprunt pour notre programme d'investissement. Cela veut dire que notre emprunt a diminué. Le montant du capital de dette à rembourser était de 2 972 880 € en 2023. Cette année, il est prévu à 3 026 475 €. Notre encours de dette au 31 décembre 2023 s'élevait à près de 25 M€. La structure de la dette se répartit en 32 contrats d'emprunt, dont 80 % classés en 1A, qui est la meilleure note possible selon la charte Gissler. La Ville ne possède que 18 % de ses dettes à taux variable.

Pour terminer, je voudrais vous donner la dette par habitant et faire un comparatif. Ce sont les sommes au 31 décembre 2022 puisque celles de 2023 ne sont pas encore connues. Pour Vigneux-sur-Seine, cela représentait 867 € par habitant. La moyenne nationale était de 953 € par habitant. Dans les villes moyennes comme la nôtre, elle était même de 982 €. J'ai fait un comparatif avec les villes proches et de même strate, comme Montgeron : c'est à 936 €. Il n'y a que Draveil qui est plus faible que nous avec 664 €. On se trouve donc dans une bonne moyenne.

Merci pour votre écoute.

Monsieur le Maire :

Merci, Monsieur Joël GRUERE, malgré quelques difficultés de micro. Ça scintille, c'est joli...

Avez-vous des questions sur le budget ? On avait pu débattre lors du débat d'orientation budgétaire. Là, c'est la retranscription chiffrée. Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

Je vais essayer de ne pas être trop long, puisque le temps est limité, mais je n'étais pas là lors du DOB.

Monsieur le Maire :

On va rester serein, comme vous l'avez dit auparavant. Le temps n'est pas limité quand il concerne les délibérations ; il l'est uniquement pour les décisions, qui sont une information. En revanche, on ne va pas refaire le ROB. Il y avait Madame OZENNE et on a pu en débattre, même si elle n'était pas d'accord avec le débat. Elle en a pris acte.

Monsieur Patrice ALLIO :

Tout à fait ; moi, ce sont 2 ou 3 trucs techniques. Quand on parle de la structure de la dette, on a 32 contrats d'emprunt et 98 % classés en 1A. Pour autant, à la ligne d'après, il est noté que la Ville possède 18 % de sa dette à taux variable. Ce que je comprends, c'est qu'on peut avoir une partie de la dette à taux variable qui est bien classée ; c'est cela ? On est d'accord ? La majeure partie de la dette est à taux fixe, ce qui est plus sécurisant. Je ne savais pas qu'on pouvait avoir une dette variable bien classée.

Monsieur Joël GRUERE :

Cela ne fait que 18 %. C'est pour cela qu'on dit que la majeure partie est bien classée. Ça aurait été l'inverse si ça avait été le contraire.

Monsieur Patrice ALLIO :

D'accord. J'ai une autre question – vous avez présenté les choses très précisément, et je vous en remercie – par rapport aux dépenses d'équipement, notamment celles concernant la voirie. Elles sont de plus de 1,5 M€, en page 20 du document. Quelques rues sont présentées, qui profitent de réfection. Il y a aussi d'autres dépenses. J'aimerais revenir sur la voirie. J'ai été alerté par de nombreux Vigneusiens depuis quelques semaines, sur la dégradation assez marquée de certaines rues. Dans les décisions, j'ai vu aussi qu'il y avait un changement d'entreprise pour l'entretien de la voirie. Ce n'est plus VIA TP mais GEO TP ENVIRONNEMENT. Ma question est simple. Vous avez des contraintes, et vous nous avez bien expliqué qu'elles sont importantes. Est-ce que, pour autant, on ne peut pas faire un peu mieux au niveau de la voirie ? Cela permettrait aux Vigneusiens de ne pas rouler très doucement en permanence parce qu'il y a des trous. On est au sortir de l'hiver, mais je n'ai pas souvenir d'avoir vu l'état des routes aussi dégradé. D'habitude, les trous étaient bouchés. Là, on reste avec un réseau routier très dégradé pendant des semaines et des semaines.

Monsieur Joël GRUERE :

Je vais vous apporter quelques précisions concernant la voirie. Comme vous l'avez dit, on a changé de prestataire pour l'entretien, donc pour les nids-de-poule. Le contrat vient d'être signé. Il a été envoyé en Préfecture et il a suivi le chemin normal. La nouvelle entreprise va pouvoir commencer à travailler. Nos services rebouchent eux-mêmes les nids-de-poule dont ils peuvent s'occuper, mais pour les plus gros, l'entreprise va démarrer.

Il faut aussi savoir qu'on a changé notre fusil d'épaule. L'ancienne entreprise qui s'occupait de la voirie avait non seulement l'entretien, mais également la rénovation. L'entretien, c'est dans la section de fonctionnement et les rénovations, c'est dans la section d'investissement. Là, on va faire un deuxième marché pour la réfection des rues. Les tarifs ne seront pas les mêmes. C'est pour cela qu'il y a du retard et qu'il y a des trous dans la ville, mais ça va bientôt être refait. Je ne sais pas si Monsieur le Maire a d'autres informations à donner mais normalement, ça va démarrer maintenant.

Monsieur le Maire :

L'entreprise a été notifiée durant la première quinzaine de mars. Il y a eu une Commission d'appels d'offres sur ce sujet. D'ailleurs, je tiens à préciser qu'il n'y avait personne de l'opposition ; sinon, vous auriez pu avoir l'information. L'entreprise va donc pouvoir démarrer dès la semaine prochaine, après avoir fait le tour complet de la ville.

Monsieur Patrice ALLIO :

Merci. Ce que je ne comprends pas bien, c'est ce qui relève du domaine des services municipaux, de la régie, et ce qui relève du domaine de l'entreprise que vous avez sollicitée. J'ai bien compris qu'elle va faire l'entretien et la rénovation. Est-ce que pour autant, vos services continueront ? Vous avez parlé d'une question de volume des trous, c'est cela ? La Mairie intervient quand ils sont de petit diamètre...

Monsieur le Maire :

En fait, avant, il y avait une entreprise qui faisait les rues, les nids-de-poule, les traçages au sol, etc. C'est quand elle faisait des travaux sur la voirie. Sinon, c'est une entreprise à part pour faire le courant. Aujourd'hui, vous avez l'entreprise GEO TP ENVIRONNEMENT qui a gagné l'appel d'offres, et qui va se charger de l'entretien courant de la voirie. Il peut s'agir d'une barrière cassée à la suite d'un accident, etc. Quand il y a un potelet à redresser, par exemple, on ne prend pas une entreprise ; on le fait en régie. Un petit nid-de-poule, vraiment petit, c'est fait en régie. Nous avons acheté du matériel qui va permettre de le faire, avec un petit seau de bitume. Je ne sais pas si vous en avez déjà vu. En revanche, quand il y a vraiment un affaissement, on a une entreprise qui va faire une rustine beaucoup plus importante.

Ensuite, pour la programmation de la voirie qu'on a présentée en débat d'orientation budgétaire, c'est de l'investissement. Nous allons avoir un appel d'offres sur ce sujet, qui peut ne pas être gagné par la même entreprise mais par une autre. C'est l'appel d'offres qui le dira. Cette entreprise s'occupera de la programmation de la voirie de la commune, que nous avons indiquée dans le rapport d'orientation budgétaire. Nous aurons donc deux marchés différents pour l'entretien et la nouvelle voirie.

Monsieur Patrice ALLIO :

J'espère qu'on verra des améliorations ; c'est ce que tout le monde souhaite.

Monsieur le Maire :

C'est le but.

Monsieur Patrice ALLIO :

Pendant les quelques années qui viennent de se passer, ça ne s'est franchement pas amélioré.

Il y a aussi un autre aspect qui m'interroge : la rénovation du dispositif de vidéoprotection pour 540 000 €. Est-ce que vous en connaissez à peu près les étapes ? Cette rénovation, c'est la remise en marche de ce qui existe ? C'est la mise en place de nouvelles caméras ? C'est quand même une somme importante. Pouvez-vous préciser un peu les choses ? Merci.

Monsieur le Maire :

Comme on vous l'a expliqué à plusieurs reprises au sein des Conseils, nous avons repris de fond en comble tout le réseau de vidéoprotection. En 2019, quand nous avons voulu redresser une quarantaine de caméras, le réseau était obsolète, etc. On a essayé de le remonter, mais on s'est très rapidement rendu compte qu'avec le nouveau matériel qui se faisait après une dizaine d'années, il valait mieux reprendre les choses en profondeur. C'est en accord avec la Préfecture, puisqu'on a évidemment déposé des dossiers de subvention. Nous avons donc tout repris en sous-sol, avec une nouvelle génération de caméras.

Nous avons fait la première phase du premier tronçon d'un volet d'un certain nombre de caméras. C'est en fonction. La semaine dernière, il y a déjà eu la récupération d'une vidéo, à la suite d'un accident qui avait eu lieu. Cela fonctionne donc déjà avec la police nationale. Nous avons également le raccordement au commissariat de police de Draveil – Vigneux. Pour 2024, nous allons enclencher la deuxième tranche, puis nous monterons chaque année vers ce qui avait été promis à l'époque, c'est-à-dire une petite centaine de caméras à terme, avec vidéooverbalisation.

Cela coûte cher ; tout coûte cher, mais il faut savoir que maintenant, les caméras sont équipées en fibre optique. Nous ne sommes plus en cuivre ni en antenne relais. Auparavant, nous avions les deux. Aujourd'hui, vous avez dû voir que certaines tranchées ont été faites dans la commune : c'est pour

passer la fibre optique. Ce sont des caméras de nouvelle génération, dont la qualité est bien meilleure, croyez-moi.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur DONEKOGLU.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Nous avons discuté, lors d'un entretien, des problèmes des rodéos urbains. Puisqu'on parle de caméras de vidéosurveillance, seront-elles en mesure de pénaliser les personnes qui en font ?

Monsieur le Maire :

Je vais vous répondre mais je vous rappelle qu'il s'agit de voter le budget. Là, on commence à parler de nids-de-poule et de caméras ; c'est plutôt le but du débat d'orientation budgétaire. Pour le budget, on va voter des chapitres et des lignes.

Je vous réponds : cela a notamment servi à identifier des participants de rodéos urbains. Comme vous le savez, il faut une plaque d'immatriculation, un propriétaire et une identification visuelle. Ce n'est pas évident de verbaliser des motos qui n'ont ni plaque ni identification, mais ces vidéos ont déjà servi à la suite d'un accident causé par un rodéo. Cela a permis de faire toute la lumière sur cette affaire, pas plus tard que la semaine dernière.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

D'accord. Je rebondis aussi sur un autre sujet. Sur notre page, nous avons communiqué au sujet de déchets qui ont été déversés de manière sauvage dans une rue à Vigneux. Des personnes ont essayé de contacter les services de Vigneux, mais elles ont attendu pratiquement 1 mois sans aucune réponse. Elles ont fini par dégager elles-mêmes les déchets avec une benne. Comme les budgets sont alloués et que la Mairie distribue de l'argent dans les différents services, je voudrais savoir comment cela fonctionne, puisque personne ne répond quand il y a des problèmes de ce type. Là, c'est un problème de voirie.

Monsieur le Maire :

Tout à fait. On a vu votre signalement. Je vous rappelle qu'on est sur le budget de la Commune, de plus de 60 M€, et là, vous me parlez de déchets. J'ai bien eu votre mail, votre alerte. On a pu remonter dans les astreintes, puisque chaque appel est noté. On m'a confirmé que les déchets étaient restés une journée. Cela a été évacué dans la journée même, à l'adresse que vous nous avez donnée. C'est vrai que, quand on a vu l'adresse, on s'est dit qu'il y avait peut-être...

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je précise que la personne est ma collègue.

Monsieur le Maire :

C'est pour ça qu'on s'est dit qu'il y avait un petit jeu politique, pour que ce soit mis sur les réseaux sociaux, etc.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

C'est elle qui a débarrassé tous les déchets avec son mari.

Monsieur le Maire :

Eh bien, écoutez, je n'ai pas la même identification que vous au sein des services. C'est pour cela que je suis assez surpris du signalement qui avait été fait à l'époque, mais bon...

Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

Rassurez-vous, je vais rester dans le budget.

Monsieur le Maire :

C'est parfait, parce qu'il faut que Monsieur GRUERE puisse vous répondre.

Monsieur Patrice ALLIO :

C'est une remarque générale par rapport à ce qu'a dit Monsieur GRUERE. Il a expliqué que la moyenne d'emprunt des Vigneusiens était inférieure à celle des communes de même strate, sauf Draveil qui avait un endettement moins important. En termes comptables, je pense que c'est une bonne nouvelle, vous avez raison, mais je ne suis pas sûr que pour notre commune, ce soit si bien que ça. Les investissements pour les équipements n'ont pas toujours été suffisamment importants pour qu'on ait un niveau d'équipement comparable avec les communes alentour.

Cela fait écho à une autre remarque que je voudrais faire, concernant la suppression de la taxe d'habitation, en page 13. Cette suppression a quand même entraîné un manque à gagner important pour les finances communales. Est-ce que vous pourriez évaluer, grosso modo, le manque à gagner pour la commune de Vigneux, causé par la suppression de la taxe d'habitation ? Cela fait à peu près combien par an ? Cela a été compensé, mais pas complètement, je crois.

Monsieur le Maire :

Cela a été compensé sur le niveau de 2017 mais le problème, c'est qu'on n'a pas de dynamique chaque année. La dynamique démographique qu'on peut avoir dans la commune n'est pas compensée. C'est pareil pour toutes les communes de France. On a évidemment une perte, estimée à 7,5 M€ depuis 2017, en cumulant les années.

Monsieur Patrice ALLIO :

C'est quand même considérable.

Monsieur le Maire :

C'est le vrai sujet. Avec la taxe foncière, ce sont uniquement les propriétaires qui participent à la vie de la commune alors qu'avant, tout le monde participait. Même si on ne payait pas de taxe foncière, on payait une taxe d'habitation. On payait son service. On se sentait acteur dans sa commune et on avait envie de savoir où allait cet argent. Aujourd'hui, il n'y a plus de taxe d'habitation, et ça ne pousse pas non plus les communes à construire alors que nous connaissons une grave crise du logement. Vous construisez, vous avez des gens qui habitent, que ce soit de la taxe foncière ou de la taxe d'habitation, ça fait des rentrées de recettes. Aujourd'hui, il y a une vilaine crise, et elle se cumule très clairement avec ça. Les communes ne bénéficient en effet plus de cette dynamique.

Monsieur Patrice ALLIO :

Je vous rejoins totalement sur cet aspect. Je relie ça au niveau de l'investissement, qui pourrait peut-être être plus élevé, même si ça nous forcerait à avoir une dette un peu plus importante. Par rapport aux besoins, je pense que ce serait une bonne chose. Merci.

Monsieur le Maire :

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas baissé la taxe foncière ! *(Rires)*

Madame MINE, puis Monsieur SARI.

Madame Sophie MINE :

Vous soulevez la question du fait qu'on n'a pas fait d'emprunt, mais ce qui est important de remarquer, c'est que l'emprunt n'a pas été déclenché du fait de la recherche de subventions. On a obtenu des subventions importantes du Conseil départemental et du Conseil régional, qui nous permettent de réaliser deux projets cette année. On peut inscrire des projets, mais encore faut-il les réaliser. Là, deux choses vont être réalisées cette année, et ce sont des éléments importants : la salle des mariages et la rénovation de l'Hôtel de Ville. Cela n'empêche pas de continuer cette dynamique et, lorsqu'il faudra déclencher l'emprunt, on le fera. La priorité, c'est la recherche de subventions. On peut souligner les efforts fournis par l'administration de la Ville de Vigneux.

Monsieur le Maire :

Je précise que, même si nous avons des subventions pour l'investissement et la création de futurs équipements, la Commune en supporte les charges de fonctionnement. Il faut donc être prudent à ce niveau-là.

Monsieur SARI.

Monsieur Fouad SARI :

J'aimerais préciser, pour ma part et sous le contrôle du Maire et de Joël GRUERE qui ont beaucoup travaillé sur cette délibération, que face à un afflux de chiffres, cela peut parfois paraître illisible, voire incompréhensible. Je pense qu'on peut s'accorder sur 4 principes que j'ai relevés en travaillant sur ce budget.

Tout d'abord, je souligne le fait que la construction de ce budget primitif 2024 a été réalisée en conformité avec le débat d'orientation budgétaire qu'on a eu ici le 6 février dernier. C'est un principe de cohérence qui est important.

Dans un deuxième temps, je note qu'il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition décidés par la Municipalité. Vous avez raison, Monsieur ALLIO, lorsque vous parlez des bases de l'État qui augmentent, mais les taux municipaux n'ont pas augmenté depuis quand même 23 ans. C'est un gage de stabilité.

Dans un troisième temps, les dépenses de fonctionnement sont bien souvent en baisse par rapport à l'année 2023, avec des charges de personnel qui, en revanche, augmentent, mais bien souvent pour des raisons exogènes. Ce sont des mesures qui sont imposées, notamment par l'État, par exemple l'augmentation du point d'indice. Ce n'est pas du fait de la Municipalité. On a quand même une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Pour terminer, les dépenses d'investissement sont quand même à hauteur de 11 M€ pour l'année 2024. Il ne s'agit pas simplement de maîtriser les dépenses et de réaliser des économies sans avoir de projets. Une ville sans projet, c'est une ville morte. Il ne s'agit pas de dire qu'on ne dépense rien, que c'est une gestion saine et que tout va bien. C'est très trompeur. Au contraire, on a une politique volontariste, qui investit pour améliorer le quotidien de nos concitoyens vigneusien. On maîtrise donc tout en ayant une politique ambitieuse, avec 11 M€ d'investissement pour l'année 2024. Cela concerne notamment la voirie, mais aussi des projets patrimoniaux et la sécurité, comme on l'a vu tout à l'heure avec les caméras de vidéosurveillance.

Voilà ce que je voulais porter à la connaissance de mes collègues et du public.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas ; on peut passer au vote. Une particularité cette année, c'est que nous ne sommes pas obligés de voter par chapitre. Nous allons donc gagner énormément de temps sur le vote du budget.

Par 30 voix POUR,

2 voix contre Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu,

2 abstentions Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - Vote le budget primitif 2024 en équilibre pour la Commune, tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble et détaillé par chapitres conformément aux tableaux ci-dessous :

Vue d'ensemble pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement :

BUDGET PRIMITIF 2024		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45 704 062,17 €	45 704 062,17 €
Investissement	23 221 411,14 €	23 221 411,14 €
TOTAL BUDGET	68 925 473,31 €	68 925 473,31 €

Détails par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé du chapitre	Montants	Chapitre	Libellé du chapitre	Montants
011	Charges à caractère général	10 555 802,72 €	013	Atténuations de charges	65 000,00 €
012	Charges de personnel	27 329 310,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 331 231,44 €
014	Atténuations de produits	1 246 867,00 €	73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 284 670,72 €
65	Autres charges de gestion courante	3 157 279,15 €	731	Fiscalité locale	22 557 680,73 €
66	Charges financières	538 352,45 €	74	Dotations, subventions et participations	16 404 374,08 €
67	Charges exceptionnelles	35 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	838 164,90 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		42 862 611,32 €	Total recettes réelles de fonctionnement		44 481 121,87 €
023	Virement à la section d'investissement	1 631 521,44 €	042	Résultat de fonctionnement reporté	2 890,90 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 209 929,41 €	002	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 220 049,40 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		45 704 062,17 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		45 704 062,17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé du chapitre	Montants	Chapitre	Libellé du chapitre	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 702 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	3 277 475,00 €	Dont 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	6 405 928,21 €
20	Immobilisations incorporelles	357 140,00 €	13	Subventions d'investissements	1 140 296,50 €
21	Immobilisations corporelles	9 134 073,10 €	16	Emprunts et dettes assimilés	8 284 283,44 €

23	Immobilisations en cours	752 951,79 €			
27	Autres immobilisations financières	414 500,00 €			
Total dépenses réelles de d'investissement		13 965 139,89 €	Total recettes réelles d'investissement		17 532 508,15 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 890,90 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 631 521,44 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 607 729,84 €	040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 209 929,41 €
	Restes à réaliser	5 645 650,51 €		Restes à réaliser	2 847 452,14 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		23 221 411,14 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		23 221 411,14 €
TOTAL DÉPENSES		68 925 473,31 €	TOTAL RECETTES		68 925 473,31 €

Article 2 - PRÉCISE que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement comme en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire :

Je remercie l'ensemble des services de la Commune, en particulier la Direction des finances et la Direction générale, ainsi que tous les élus qui ont participé au montage de ce budget bien compliqué.

4. Budget Ville – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur Joël GRUERE :

Avant de vous présenter cette délibération, je m'associe bien sûr aux remerciements de Monsieur le Maire par rapport à l'administration. Comme je le dis souvent, je ne suis que le rapporteur ; ce sont eux qui font le plus gros du travail, surtout pour monter un budget primitif. Je remercie tout particulièrement Madame Chrissy GASPAL, qui a repris le poste de Directrice du service des finances depuis le départ de Monsieur Jean-François CAILLOT.

Cette délibération porte donc sur l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables. Notre Commune détient un certain nombre de titres que l'on ne peut pas recouvrer malgré les efforts de Monsieur LEGUY, Trésorier de la Commune, qui nous a transmis un état relatif à tous ces produits le 9 novembre 2023. Leur montant s'élève à 14 220,37 €. Cela veut dire que ces produits irrécouvrables doivent être admis en non-valeur. Il est précisé que cela ne fait en aucun cas obstacle à l'exercice des poursuites.

Il vous est donc proposé, mes chers collègues, d'admettre en non-valeur ces produits irrécouvrables qui concernent les années 2016 à 2022, pour un montant de 14 220,37 €.

Monsieur le Maire :

Merci. S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Par 31 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne,

Article 1 - APPROUVE l'admission en non-valeur de recettes pour un montant total de 14 220,37 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5765860133 dressée par le comptable public.

Article 2 - PRÉCISE que ces dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2024.

5. Budget Ville – Mise en place d'une provision pour créances douteuses de plus de deux ans

Monsieur Joël GRUERE :

C'est un peu dans le même cadre, puisqu'on doit prévoir au budget une provision pour créances douteuses par délibération, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Ces créances douteuses englobent les restes à recouvrer de plus de 2 ans. Au 2 février dernier, elles s'élevaient à hauteur de 459 929,41 €. Cette décision vise à assurer la conformité de notre gestion comptable avec les normes établies, tout en respectant le principe de prudence pour une meilleure gestion financière de notre Municipalité.

Il vous est donc proposé, mes chers collègues, au regard du principe de prudence, une provision pour créances douteuses d'un montant de 459 929,41 €, soit l'intégralité des restes à recouvrer de plus de 2 ans.

Monsieur le Maire :

Merci. Avez-vous des questions ? Pas de questions ; on peut passer au vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 31 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - DÉCIDE d'inscrire au budget, au regard du principe de prudence, une provision pour créances douteuses d'un montant de 459 929,41 €, soit l'intégralité des restes à recouvrer de plus de deux ans.

6. Budget Ville – Constatation d'extinction de créances

Monsieur Joël GRUERE :

C'est toujours Monsieur LEGUY, notre Trésorier, qui nous demande de délibérer afin d'annuler certains titres et de procéder à l'effacement d'une dette, à la suite de la séance du 30 mars 2023 de la Commission de surendettement des particuliers de l'Essonne, qui a prononcé le rétablissement personnel pour liquidation judiciaire d'un administré vigneusien. Pour ces créances éteintes, la Ville et le Trésor public ne pourront plus tenter d'actions de recouvrement auprès de cette personne. L'effacement de la dette doit s'effectuer pour un montant de 191,08 €. Cette dépense sera imputée sur le budget 2024 de la Commune. C'est ce qu'il vous est proposé de voter, mes chers collègues.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas ; nous passons au vote.

Par 33 voix POUR,

2 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

Article 1 - CONSTATE l'effacement de la dette de l'administré concerné pour un montant total de 191,08 €.

7. Budget Ville – Maintien de garantie d'emprunt

Monsieur Joël GRUERE :

SEQENS, un bailleur social, a cédé une partie de son patrimoine à la société OPÉRATEUR NATIONAL DE VENTE. Il s'agit d'une société de vente HLM qui a pour objet l'acquisition et l'entretien de biens immobiliers appartenant à des organismes HLM ou assimilés, en vue de leur revente aux locataires conformément à la réglementation HLM. Cette cession s'accompagne, bien entendu, du transfert de l'emprunt consenti par la Caisse des Dépôts à SEQENS.

Deux prêts de novembre 2022 dont la Commune est garante, sont concernés par cette décision. Pour le premier, la date d'échéance est au 1^{er} février 2040. Le montant initial était de 1 814 460,36 €. Il reste un capital de 1 669 309 € à régler. Pour le deuxième, le montant initial était de 506 229,33 € et le capital restant dû est de 465 581 €. Les emprunts sont considérés comme transférés avec maintien de garantie par la Commune à la date de cession. Il vous est donc proposé, mes chers collègues, d'autoriser ce maintien.

Monsieur le Maire :

C'est purement technique, ce transfert de garantie d'emprunt. Pas de questions ? Si, Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

C'est peut-être technique, mais c'est tellement technique que je ne comprends pas, en fait. C'est un transfert de la société SEQENS à la société OPÉRATEUR NATIONAL DE VENTE. Cela concerne des 35 logements qui ont été construits il n'y a pas si longtemps que cela. La Commune garantit l'emprunt. Mais cette société, Monsieur le Maire, elle est là pour vendre des appartements, qui sont des appartements sociaux ?

Monsieur le Maire :

C'est un bailleur social.

Monsieur Patrice ALLIO :

Ce bailleur social va vendre ces appartements, mais va-t-il continuer à les gérer ?

Monsieur le Maire :

Un bailleur a le droit de vendre une partie de son patrimoine. C'est réglementé. Vous voyez bien que c'est un transfert entre sociétés de bailleurs sociaux. SEQENS a d'autres logements à Vigneux. Ce n'est pas le plus gros bailleur de la ville.

Monsieur Patrick DUBOIS :

Il y a tous les logements qui se trouvent dans la rue Parmentier, derrière la Mairie annexe et sur H. Barbusse. Il y a un transfert de propriété entre bailleurs. Ce sont des sociétés qui ont toute notre confiance en matière de garantie d'emprunt, puisqu'elles sont largement financées. Par ailleurs, c'est sur ces garanties d'emprunt qu'on obtient des droits d'attribution. Si on ne donne pas la garantie d'emprunt, il n'y a absolument aucun droit d'attribution de logement.

Monsieur Patrice ALLIO :

Je veux bien mais ce qui m'intrigue, c'est le nom de cette société. Avez-vous des garanties sur ce qu'elle souhaite faire ? Elle souhaite vendre des logements sociaux alors qu'à Vigneux, il y a de très longues listes d'attente. Connaissez-vous ses intentions quand vous garantissez l'emprunt ? Si, comme son nom l'indique, elle décide à terme de vendre ces logements, même si c'est proposé aux locataires, ils ne peuvent pas tous acheter. Est-ce qu'ils le souhaitent ? Est-ce qu'ils le peuvent ? J'ai une vraie inquiétude quand je lis cela, pour savoir ce qu'il va advenir de ces 35 logements sociaux. Est-ce que vous avez des garanties ?

Monsieur le Maire :

Je précise que c'est une filiale du groupe ACTION LOGEMENT, ce qui n'est pas rien.

Monsieur Patrick DUBOIS :

En effet, c'est le deuxième bailleur de France.

Monsieur le Maire :

Il y a donc des garanties là-dessus. En fait, un bailleur ne peut pas vendre n'importe comment. Il ne peut que proposer une partie de ses logements à la vente auprès de locataires qui le souhaitent, avec des prix attractifs. C'est la loi. Les bailleurs sociaux ont le droit de vendre, mais une faible partie.

Par rapport à ces garanties d'emprunt, le bailleur n'aura pas le droit de vendre tant qu'il n'aura pas remboursé les prêts, c'est-à-dire en 2040. Comme vous l'avez indiqué, c'est technique.

Je vous propose de passer au vote.

Par 31 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - AUTORISE le maintien de la garantie initiale accordée à SEQENS en faveur de la société OPÉRATEUR NATIONAL DE VENTE au titre des prêts dont les numéros et les caractéristiques figurent ci-dessous :

N° DE CONTRAT	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	ADRESSE	DERNIÈRE ÉCHÉANCE	INDICE	MARGE (%)	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT *
1154589	01/11/2022	96 RUE HENRI BARBUSSE, 91270 VIGNEUX SUR SEINE	01/02/2040	LIVRET A	1.00	1 814 460,36 €	1 669 309,00 €
1154597	01/11/2022	96 RUE HENRI BARBUSSE, 91270 VIGNEUX SUR SEINE	01/02/2040	LIVRET A	0.93	506 229,33 €	465 581,00 €

* en date du 27/02/2024

8. Budget CMPP – Vote du budget primitif pour l'année 2024

Monsieur Joël GRUERE :

En préambule, je vous rappelle qu'en 2023, nous avons signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour une durée de 5 ans avec l'ARS pour le compte du CMPP. Le financement dépend d'une dotation globale commune accordée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, au regard des objectifs à réaliser par le CMPP. Pour l'exercice 2024, le montant de cette dotation est de 890 707,81 €. Il sera divisé par 12 et versé chaque mois au CMPP. Pour terminer, j'ajoute que le budget 2024 a été construit en respectant le montant de la dotation globale commune prenant en compte le réalisé de l'exercice 2023, la hausse des prix et les recrutements en cours.

Les recettes prévisionnelles de la section d'exploitation sont estimées à 890 707,81 €, en augmentation d'un peu plus de 9 % de BP à BP.

Les dépenses, qui sont bien sûr du même montant total, se divisent en 3 groupes :

- Le groupe I concerne les dépenses afférentes à l'exploitation courante : 51 050 €. Ce montant augmente de près de 4 % par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des prix des fournitures administratives et du coût des fluides remboursé à la Ville. Dans ce chapitre, on retrouve l'entretien, la réparation et la maintenance du bâtiment, les assurances, les fluides, le transport des enfants, les frais d'affranchissement et de télécommunication ;

- Le groupe II concerne les dépenses afférentes au personnel : 776 349,88 €. Ce montant augmente de près de 7 % par rapport à 2023, à la suite de l'intégration des nouveaux recrutements et de l'augmentation du temps de travail des thérapeutes déjà en poste. L'ARS a également accordé une prime de pouvoir d'achat pour la deuxième phase de la campagne budgétaire de décembre 2023 ;

- Le groupe III concerne les dépenses afférentes à la structure : 52 760,74 €.

Concernant l'investissement, les ressources sont prévues à hauteur de 2 056,07 €. Le budget n'est pas équilibré en raison de la signature du CPOM et de la mise en place de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses. Les dotations aux amortissements deviennent des écritures semi-budgétaires, aussi n'apparaissent-elles plus dans les écritures. Elles ne sont plus inscrites dans le budget au niveau des recettes, mais elles apparaissent dans l'EPRD au niveau de la partie « capacités d'autofinancement ». La dotation aux amortissements reste la principale source de financements pour les dépenses d'investissement. Le montant calculé pour l'exercice 2024 est de 10 547,19 €. Il représente surtout le FCTVA qui sera encaissé sur les investissements réalisés en 2022.

Concernant les dépenses de fonctionnement, qu'on appelle l'emploi dans ce budget, le montant est de 12 603,26 €, en augmentation de 6,5 %. Il va servir à l'acquisition de meubles, d'un PC avec unité centrale et d'un PC portable.

Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire :

Merci bien. Avez-vous des questions sur le budget du CMPP ? Pas de questions ; je vous propose de passer au vote.

Par 31 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - Vote le budget primitif 2024 pour le CMPP, tel qu'il est présenté :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	890 707,81 €	12 603,26 €
Recettes	890 707,81 €	2 056,07 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT dont le montant s'élève à **890 707,81 €** comprennent :

Les opérations réelles :

GRUPE I – DOTATION GLOBALISÉE COMMUNE : 890 707,81 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT dont le montant s'élève à **890 707,81 €** comprennent :

Les opérations réelles :

GRUPE I – DÉPENSES AFFÉRENTES À L'EXPLOITATION COURANTE : 51 050,00 €

GRUPE II – DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL : 776 349,88 €

GRUPE III – DÉPENSES AFFÉRENTES À LA STRUCTURE : 52 760,74 €

Opérations d'ordre de section à section :

GRUPE III – DÉPENSES AFFÉRENTES À LA STRUCTURE : 10 547,19 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT dont le montant s'élève à **2 056,07 €** comprennent :

Les opérations réelles :

CHAPITRE 10 – APPORTS, DOTATIONS ET RÉSERVES : 2 056,07 €

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT dont le montant s'élève à **12 603,26 €** comprennent :

Les opérations réelles :

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 12 603,26 €

Article 2 - PRÉCISE que le présent budget a été voté conformément à l'article L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

9. Signature d'une convention d'objectifs avec l'association « Football Club Olympique de Vigneux-sur-Seine » (FCOV)

Madame Colette KOEBERLE :

Après le vote du budget, nous allons passer aux trois signatures des conventions d'objectifs avec trois de nos clubs sportifs.

En 2023-2024, le FCOV a eu une augmentation du nombre des licenciés. Il en compte actuellement plus de 800. En plus de ses matchs réguliers tous les week-ends, il continue à développer la formation de cadres, à favoriser l'accès à la pratique sportive féminine, à lutter contre les incivilités avec un tournoi en salle une fois par an. Il y a aussi deux journées « sport et handicap » avec l'IME de Brunoy. Enfin, il y a un tournoi en salle début décembre en faveur du Téléthon.

Monsieur le Maire :

Merci. Avez-vous des questions sur la convention d'objectifs avec le FCOV ? C'est l'une des plus grosses associations de la ville. Je vous en prie, Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

Y a-t-il une section féminine au FCOV ? Est-ce que c'est dans les projets de la Ville de favoriser le sport féminin ?

Madame Colette KOEBERLE :

Oui, ils essayent, en tout cas. Il y a bien des féminines au niveau du FCOV, peut-être pas assez pour faire une équipe, mais je sais qu'elles jouent quand même un peu avec les équipes masculines.

Monsieur le Maire :

Cela fait justement partie de la convention d'objectifs.

Monsieur Patrice ALLIO :

C'est une bonne chose.

Madame Colette KOEBERLE :

Tout à fait.

Monsieur le Maire :

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association « Football Club Olympique de Vigneux-sur-Seine » (FCOV), sise Maison des Sports, au 150 avenue Henri Barbusse à Vigneux-sur-Seine, annexée à la présente délibération.

Article 2 - DÉCIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association FCOV d'un montant de 30 000,00 €.

Article 3 - DIT que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2024.

10. Signature d'une convention d'objectifs avec l'association « Entente Cycliste de Montgeron – Vigneux-sur-Seine » (ECMV)

Madame Colette KOEBERLE :

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je voudrais remercier Monsieur Marc RIEBEL, qui est dans la salle. C'est le Président de l'ECMV.

L'ECMV comptait 115 licenciés en 2023. En termes de résultats, elle a enregistré 38 victoires en individuel, 24 en équipe, dont une 4^{ème} place en Coupe du Monde et deux 6^{ème} place en Championnat d'Europe. Elle a également remporté le Super Challenge du Comité d'Île-de-France en septembre 2023. Il faut savoir que sa précédente première place était en 2006. Elle organisera aussi un atelier pendant la « Semaine olympique » et le « Village d'été ». Dans notre commune, il y a deux courses phares : le 17 mars avec le Challenge Bruno Bizieux et le 26 juin avec le Prix du Conseil municipal – souvenir de Mathieu Riebel. Je sais que l'ECMV a un projet pour la rentrée 2024, peut-être avec l'école Joliot-Curie, c'est encore à voir. C'est un projet intitulé « Savoir rouler », pour faire découvrir aux enfants le vélo sous forme d'exercices.

Monsieur le Maire :

Merci. Avez-vous des questions ? Pas de questions. C'est une entente avec la Ville de Montgeron, qui a donc aussi une convention d'objectifs avec le club. Je crois qu'il a bientôt un anniversaire.

Madame Colette KOEBERLE :

L'ECMV va en effet fêter ses 35 ans au mois de novembre 2024.

Monsieur le Maire :

C'est une belle association qui dure. Encore bravo à vous pour votre engagement.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Entente Cycliste de Montgeron – Vigneux-sur-Seine » (ECMV), sise 54 rue de Mainville à Montgeron (91230), annexée à la présente délibération.

Article 2 - DÉCIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ECMV d'un montant de 19 000,00 €.

Article 3 - DIT que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2024.

11. Signature d'une convention d'objectifs avec l'association « Judo Club Olympique de Vigneux-sur-Seine » (JCOV) et la commune de Vigneux-sur-Seine

Madame Colette KOEBERLE :

Je précise que, comme tous les ans, je ne prendrai pas part au vote compte tenu de mon engagement auprès du JCOV.

Monsieur le Maire :

Je vais donc présenter le rapport d'activité du club. Il compte environ 380 licenciés pour la saison 2023-2024, dont un tiers de filles. Cela les positionne parmi les clubs nationaux les plus éminents en termes de représentation féminine. Cette année, il y a la création d'un dojo solidaire dans le quartier de la Prairie de l'Oly, que nous aurons le plaisir d'inaugurer avant l'été. On va pouvoir y développer des actions avec le quartier, notamment avec l'école Mandela et le centre social Aimé Césaire. 70 classes ont bénéficié d'une initiation à la pratique du judo cette année. Sur le plan des résultats, il y a 12 champions interrégionaux dont 9 qualifiés en national, et 57 champions départementaux. 2 événements sont à venir : un tournoi des jeunes en juin et la fête de Noël. Sur le plan de la formation, il y a un apprenti et des cadres en alternance. Pour la section de sport adapté, il y a un partenariat depuis plus de 30 ans avec le foyer Jeanne d'Arc, qui est juste à côté du dojo. Une vingtaine d'enfants sont en école de judo. Il y aura la « Semaine du sport adapté » en avril, les Olympiades en septembre et les Championnats de France FFSA à Montauban, avec des qualifiés. C'est une association qu'on n'a plus besoin de présenter, et qui va avoir le plaisir d'accueillir l'équipe de judo du Sénégal pour les JO 2024.

Avez-vous des questions ? Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

Avez-vous retrouvé, voire dépassé, le nombre de licenciés qu'il y avait avant le COVID ?

Madame Colette KOEBERLE :

On a en effet retrouvé un bon nombre de licenciés. Ça pourrait être encore mieux mais on est déjà bien. Je parle en tant que Trésorière du JCOV.

Monsieur le Maire :

Je propose une petite suspension de séance afin d'interroger Monsieur RIEBEL.

Suspension de séance.

Avez-vous retrouvé le niveau de licenciés que vous aviez avant le COVID ?

Intervention hors micro.

Très bien. Nous reprenons la séance.

Reprise de séance.

Avez-vous des questions ? Pas de questions ; nous passons au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Colette KOEBERLE ne prend pas part au vote en raison de ses fonctions au sein de l'association.

Article 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association « Judo Club Olympique de Vigneux-sur-Seine » (JCOV), sise CSC G. Brassens, au 1 rue du Maréchal Leclerc à Vigneux-sur-Seine (91270), annexée à la présente délibération.

Article 2 - DÉCIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association JCOV d'un montant de 30 000,00 €.

Article 3 - DIT que cette subvention sera versée sur le compte de l'association et imputée sur l'exercice 2024.

12a. Signature d'une convention de partenariat et de réciprocité entre la Ville de Vigneux-sur-Seine et la Ville d'Yerres relative à la scolarisation des élèves des écoles publiques du 1^{er} degré

Monsieur le Maire :

Madame BAILLOT étant absente, je vais présenter la délibération. C'est une réciprocité entre la Ville de Vigneux et la Ville d'Yerres pour la scolarisation d'un élève en école publique du 1^{er} degré. Ce type d'échange est assez courant.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE la convention établie entre les deux villes pour le partenariat et la gratuité réciproque des frais de scolarité.

Article 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à accomplir l'ensemble des actes et mesures nécessaires à la parfaite application de cette convention.

12b. Renouvellement de l'accueil des personnes condamnées à des peines de travail d'intérêt général dans le cadre de la prévention de la délinquance

Monsieur le Maire :

Il s'agit de la délibération remise sur table.

Il y avait eu une délibération en date du 26 février 2015, qui posait un cadre partenarial avec le Ministère de la Justice pour favoriser le travail d'intérêt général. Le TIG existe depuis 1983. Il s'adresse à l'encontre de toute personne âgée de plus de 16 ans pour sanctionner des délits punis d'une peine d'emprisonnement. Pour les mineurs, un travail d'intérêt général est prononcé par le Tribunal pour enfants et mis en œuvre par les services de milieu ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Il doit impérativement présenter un caractère éducatif et favoriser l'insertion sociale du jeune condamné. La durée du TIG peut être comprise entre 20 et 400 heures, fixée par la juridiction.

Le partenariat initialement conclu entre la Commune, le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et la PJJ doit être renouvelé, et ainsi permettre à la Commune sa participation à ce dispositif de prévention de la récidive. L'Agglomération a également passé cette délibération pour accueillir des TIG au sein de ses services, depuis plusieurs mois. Il est donc proposé de reconduire ce partenariat pour l'année 2024 en accueillant un maximum de 5 TIG : 2 postes d'entretien aux espaces verts et à la voirie, 1 poste polyvalent pour le patrimoine et les bâtiments, 1 poste d'entretien au sein des gymnases pour le sport et l'équipe technique, et 1 poste pour le classement et la saisie informatique au service d'information et jeunesse. Comme je vous l'indiquais, il s'agit de repréciser le partenariat avec les services de la justice. On ne voulait pas perdre de précieux mois pour le vote de cette délibération.

Avez-vous des questions sur ce dispositif, qui est connu puisqu'il a plus de 40 ans ? Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

Pourquoi 5 TIG et pas plus ? C'est peut-être lié à une difficulté pour les prendre en charge. Quel bilan en faites-vous au niveau communal, puisque vous voyez cela de près ?

Monsieur le Maire :

C'est comme pour prendre un alternant ou un apprenti : il faut avoir un tuteur. Pour une première année, nous proposons de commencer par 5, puis nous verrons par la suite. Quant au bilan, je vous le donnerai une fois que nous aurons voté la délibération et que nous aurons eu ces TIG. Je vous ferai le bilan à l'issue. Depuis 2015, rien n'a été fait. C'est pour cela qu'on propose de remettre ce cadre. Il y a des TIG dans la commune, mais au titre de l'Agglomération. On vous fera donc le bilan par la suite. Pour l'instant, il s'agit de renouveler et de relancer « officiellement » ce partenariat avec les services de la justice.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur DONEKOGLU.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je vois que cela comporte aussi des peines d'emprisonnement. Ce sont des jeunes qui font des TIG au lieu de faire des peines de prison. C'est donc du pénal.

Monsieur le Maire :

C'est une alternative.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Ce sont eux qui décident ou la justice ?

Monsieur le Maire :

C'est la justice qui décide et qui leur dit qu'ils vont faire tant d'heures de TIG. S'ils ne les font pas, ils vont en prison.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

D'accord. Je ne dis pas qu'il faut rétablir Cayenne, mais quand je vois ce qui est là, c'est plutôt de l'administratif. Ce sont quand même des postes assez tranquilles. Je ne sais pas si la leçon va être vraiment enregistrée...

Monsieur le Maire :

Excusez-moi, mais ce n'est pas le bague, la Mairie de Vigneux !

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

C'est ce que je dis : je ne veux pas rétablir Cayenne, mais...

Monsieur le Maire :

Il s'agit déjà de les faire travailler, de les remettre en insertion. C'est ça, l'objectif.

Monsieur Benjamin DONEKOGLU :

Je pense qu'ils devraient mouiller la chemise.

Monsieur le Maire :

Mouiller la chemise, ça peut être dans la tête, ça peut être intellectuel. Ce que je veux vous dire, c'est que c'est une alternative aux peines de prison. S'il n'y a pas le respect de ces TIG, ces jeunes vont en prison. C'est mieux que rien. S'il n'y a pas assez de place en prison et que le délit a été commis, il faut aussi penser aux victimes. Il faut faire un retour envers la société. Cette alternative permet de dire que le délinquant n'est pas impuni. Faire 300 heures dans une collectivité, dans différents services, je pense que c'est mieux que de rester chez soi à ne rien faire. Cela permet aussi de réinsérer.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

Je comprends, et c'est une très bonne alternative. Simplement, c'est un peu dommage que cette convention ait été signée en 2015 et qu'elle ait été mise en sourdine aussi longtemps. C'est très bien de la reprendre, et on fera le bilan l'année prochaine.

Monsieur le Maire :

Tout à fait. Je tiens à vous préciser qu'au lendemain de mars 2020, nous étions en confinement total et que nous avons « d'autres chats à fouetter », notamment le rapport de la Chambre régionale des Comptes. Nous avons dû établir des priorités. Là, on peut se permettre de le faire et d'accueillir ces TIG. Je vous rappelle que je suis arrivé en mars 2020. En 2015, j'étais aux affaires scolaires. C'est un peu jeune pour faire des TIG, il me semble !

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 -** DÉCIDE de renouveler la mise en place d'un programme d'accueil de travaux d'intérêt général au sein des services de la Ville de Vigneux-sur-Seine.
- Article 2 -** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce programme et notamment les demandes d'inscription et d'habilitation de travaux d'intérêt général.
- Article 3 -** AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de la commune sur la liste des TIG du Tribunal Judiciaire d'Évry (91) et à créer des postes TIG ayant pour objet la mise en place d'un processus éducatif intégrant la notion de réparation réelle et symbolique pour des personnes placées sous-main de justice.
- Article 4 -** PRÉCISE que les dépenses et recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours.

13. Signature d'une convention de mise à disposition gratuite d'une salle du Centre Social l'Amandier à destination de l'association « Abrihandicap »

Madame Élisabeth LEGRADE :

La Ville de Vigneux-sur-Seine est engagée dans le cadre d'un contrat local de santé intercommunal, dont l'orientation majeure fixée est d'agir prioritairement sur la réduction des inégalités de santé. L'objectif est de coordonner et de développer des actions de prévention et de promotion de la santé.

L'association « Abrihandicap », à but non lucratif, a été créée en 2020. Elle est destinée aux enfants en situation de handicap. Ses missions sont les suivantes :

- Favoriser l'inclusion sociale des personnes atteintes de handicap invisible ;
- Sensibiliser les enfants et la société en général au handicap invisible, en particulier à la drépanocytose (maladie génétique qui affecte les globules rouges, responsables du transport de l'oxygène dans le sang) et au trouble du spectre de l'autisme dit TSA ;
- Former les familles et les intervenants médicaux à l'apprentissage et au développement adapté aux besoins des personnes autistes en France.

Cette convention partenariale entre la Ville et cette association permettra de :

- Mettre en place des actions de prévention et d'accompagnement en direction des familles ;

- Contribuer à l'accompagnement à la scolarisation et à la formation pour les personnes en situation de handicap.

Cette convention, qui prendra effet au jour de la signature des parties, est établie pour une durée de 1 an.

Monsieur le Maire :

Merci bien. Avez-vous des questions ? Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

Combien de personnes cette association prend-elle en charge ou accompagne-t-elle ?

Madame Élisabeth LEGRADE :

Le nombre de participants prévu est de 4 à 6. Cela sera normalement le mercredi de 13 h 30 à 15 h 30, en dehors des périodes de vacances.

Monsieur Patrice ALLIO :

Merci beaucoup. J'ai une question concomitante. On a une Commission Handicap qu'on a installée il y a quelques mois. Savez-vous quand elle sera réunie, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire :

C'est une excellente question... Je vais me tourner vers l'administration, qui n'a pas réuni la commission. Elle me répond : « Dès que vous le souhaitez, Monsieur le Maire ». Dans ce cas, ce sera au plus vite. C'est vrai qu'on l'avait créée mais qu'on ne l'a pas encore réunie. On va donc le faire. Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

À L'UNANIMITÉ,

- Article 1 -** AUTORISE la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé au Centre Social l'Amandier situé 28, avenue de la Concorde, à Vigneux-sur-Seine au bénéfice de l'association « ABRIHANDICAP ».
- Article 2 -** AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation gratuite des locaux mis à disposition, jointe en annexe, et tout acte y afférent.
- Article 3 -** PRÉCISE que les dépenses résultant de la présente délibération sont imputées au budget de l'exercice correspondant.

14. Verger du parc du Gros Buisson – Signature d'une convention avec l'association « Ça sème au quartier »

Monsieur Florian GOURMELON :

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous rappelle qu'en 2016, une association avait mis en place un espace de verger composé d'une trentaine d'arbres fruitiers. Une convention avait été établie avec la Commune de Vigneux-sur-Seine, mais elle n'avait pas été reconduite en 2018. Par manque de suivi, beaucoup d'arbres sont morts. L'association est disposée à s'associer à la Commune pour relancer le verger du parc du Gros Buisson avec différents objectifs :

- Aménager un espace clos en y installant une cabane à outils, des récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage et des porte-greffe afin de faire des animations éducatives ;
- Favoriser la biodiversité ;
- Animer le verger à travers différentes manifestations, l'entretenir et le suivre ;

- Valoriser le partenariat avec la Commune en le mentionnant sur les supports de communication publique ou médiatique ;
- Proposer un plan de gestion et effectuer un point périodique sur la gestion et l'animation du site ;
- Remettre un rapport annuel de l'exploitation du verger.

La convention jointe en annexe définit les rôles respectifs de l'association et de la Commune dans la mise en place, l'entretien et l'animation du verger du parc du Gros Buisson. Elle est conclue pour une durée de 3 ans, assortie d'une année d'expérimentation probatoire.

Monsieur le Maire :

Merci. Avez-vous des questions sur ce beau projet de partenariat ? Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

J'ai plutôt des questions sur l'association précédente, qui n'a apparemment pas rempli tous ses engagements puisque des arbres sont morts en raison de ce manque d'entretien. Ce qu'il y a de bien, là, c'est que vous avez une année d'expérimentation probatoire. Ce sera donc accompagné de près pour avoir la certitude que tous les engagements sont tenus ; c'est cela ?

Monsieur Florian GOURMELON :

C'est cela.

Monsieur Patrice ALLIO :

OK, merci.

Monsieur le Maire :

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE le projet de convention à passer avec l'association « Ça sème au quartier » en vue de relancer l'entretien et l'animation du verger du parc du Gros Buisson.

Article 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, avec l'association « Ça sème au quartier » sise à Vigneux-sur-Seine (91) 10 rue Édouard Delanoë.

Article 3 - PRÉCISE que la convention est conclue pour une durée de 3 ans, assortie d'une année d'expérimentation probatoire. Elle pourra être renouvelée une fois pour une période de 3 ans, uniquement par le biais d'un avenant et non par tacite reconduction.

15. Gestion du jardin Guy de la Brosse – Signature d'une convention avec l'association « Ça sème au quartier »

Monsieur le Maire :

C'est la même chose mais pour le jardin Guy de la Brosse. Vous savez où il est ?

Monsieur Florian GOURMELON :

Il est au cœur du quartier de la Croix Blanche et a été inauguré en 2015.

Monsieur le Maire :

Tout à fait.

Monsieur Florian GOURMELON :

C'est effectivement la même chose.

Monsieur le Maire :

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE le projet de convention à passer avec l'association « Ça sème au quartier », en vue de relancer l'entretien et l'animation du jardin Guy de la Brosse, annexé à la présente délibération.

Article 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Ça sème au quartier », sise à Vigneux-sur-Seine (91), 10 rue Édouard Delanoë.

Article 3 - PRÉCISE que la convention est conclue pour une durée de 3 ans, assortie d'une année d'expérimentation probatoire. Elle pourra être renouvelée une fois pour une période de 3 ans, uniquement par le biais d'un avenant et non par tacite reconduction.

16. Personnel Communal – 2024 – Mise à jour du tableau des effectifs n° 2 de la VILLE

Madame Jeannette LECOQ :

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des besoins des différents services et des évolutions des carrières des agents. En effet, trois agents ont obtenu le concours d'animateur et un agent le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe, en cohérence avec leurs missions qui évoluent. De plus, afin d'assurer le bon déroulement des projets de la collectivité, notamment de la Direction du patrimoine, il convient de se doter d'un poste de technicien. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Avez-vous des questions sur le tableau des effectifs ? Pas de questions ; nous pouvons passer au vote.

Par 31 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne,

Article 1 - DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs de la Ville comme suit :

En créant l'emploi suivant :

Intitulé de l'emploi	Temps Complet	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Technicien Bâtiment	TC	35 heures	B	Technicien territorial	Technicien Technicien principal de 2 ^{ème} classe Technicien principal de 1 ^{ère} classe

En modifiant les emplois suivants :

Ancienne situation					
Intitulé de l'emploi	Quotité Temps de travail	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Responsable structure accueil loisirs	TC	35 heures	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation
Responsable structure accueil loisirs	TC	35 heures	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe
Responsable structure accueil loisirs	TC	35 heures	C	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe
Instructeur des autorisations d'urbanisme	TC	35 heures	B	Rédacteur territorial	Rédacteur

Nouvelle situation					
Intitulé de l'emploi	Quotité Temps de travail	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Responsable structure accueil loisirs	TC	35 heures	B	Animateur territorial	Animateur
Responsable structure accueil loisirs	TC	35 heures	B	Animateur territorial	Animateur
Responsable structure accueil loisirs	TC	35 heures	B	Animateur territorial	Animateur
Responsable pôle administratif cadre de vie	TC	35 heures	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 - ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
687	25

Article 3 - PRÉCISE que les emplois créés seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L 332-8 et L 332-14 du code général de la fonction publique.

Article 4 - PRÉCISE que les crédits correspondants sont prévus au budget.

17. Délégation de Service Public pour la restauration scolaire et municipale – Signature d'un avenant n° 2

Madame Valérie HOULLIER :

À la suite d'une réorganisation interne du délégataire, l'élaboration des repas initialement prévue à la cuisine de Fresnes est désormais assurée par la cuisine centrale de Corbeil-Essonnes. La plateforme de Combs-la-Ville assure la répartition et la distribution des repas aux différents sites de la ville. Cela entraîne des modifications de la livraison des prestations pour le portage de repas à domicile et pour la résidence Gaston Grinbaum. L'article 21.8 du contrat est donc modifié afin que les repas soient livrés le jour de la consommation.

Le deuxième point concerne la mise à disposition d'un véhicule électrique pour le portage de repas à domicile. Les modalités de recharge du véhicule et d'assurance sont à préciser. Il est donc nécessaire de prévoir la pose d'une prise de recharge par le délégant. Le délégataire prend en charge l'assurance du véhicule ainsi que la franchise correspondante, dans la limite d'un sinistre par an.

Le projet d'avenant n'a aucune incidence financière sur le montant de la DSP.

Monsieur le Maire :

Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

Pourquoi y a-t-il eu ce changement entre la cuisine de Fresnes et celle de Corbeil, et avec la plateforme de Combs-la-Ville ? Avez-vous des éléments d'explication, s'il vous plaît ?

Madame Valérie HOULLIER :

C'est une réorganisation interne à ELIOR. Pour nous, c'est vrai que la localisation à Fresnes entraînait des soucis de livraison, des retards, par rapport à la circulation. Là, on a gagné du temps et on n'a plus ces problèmes de retard. Pour être honnête, on a aussi gagné en qualité, conformément aux retours lors des commissions de menus et sur le terrain par les enfants et les parents. Ils cuisinent plus de produits bruts et locaux à Corbeil-Essonnes. On a rencontré le directeur de la cuisine : il est toujours à la recherche de nouveaux producteurs locaux.

Monsieur Patrice ALLIO :

Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - APPROUVE la conclusion et la signature de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour la restauration scolaire et municipale, confiée à la société ELRES.

Article 2 - AUTORISE la conclusion de cet avenant, dont le projet est joint en annexe et la signature de celui-ci par monsieur le Maire.

Article 3 - PRÉCISE que les dépenses inhérentes à l'exécution de cet avenant seront prévues aux exercices budgétaires correspondants.

18. Compte rendu de l'exploitation des marchés d'approvisionnement dans le cadre de la Délégation de Service Public pour les exercices 2021 et 2022

Monsieur le Maire :

En l'absence de Monsieur CHEKINI, je vais essayer de le remplacer sur le sujet. On a eu plusieurs échanges avec le groupe GÉRAUD, qui a la gestion du marché de la Patte d'Oie. Nous commençons à avoir des entretiens sur l'emplacement du futur marché. Comme vous le savez, les travaux vont démarrer d'ici quelques mois. Ne vous inquiétez pas : il y aura des réunions publiques sur le sujet. La convention avec l'ANRU a été signée ; nous avons donc les financements. On a travaillé sur des rétroplannings sur le démarrage du chantier, puisqu'il ne reste aujourd'hui que 2 familles pour le relogement de la tour Charon, qui est située au-dessus du marché. Dès que le bâtiment sera vide, nous pourrons commencer à lancer les travaux, notamment la destruction de cette tour et de son marché. C'est dans les plans. Le marché sera donc déplacé à terme.

On a rappelé au groupe GÉRAUD ses obligations, c'est-à-dire nous fournir des rapports d'activité. Il a pu nous fournir 2021 et 2022. Au prochain Conseil, on passera celui de 2023, pour être à jour et pouvoir poursuivre notre contrat, qui va jusqu'en 2025. Nous devons travailler sur différents sujets avant la fin de cette délégation de service public. Je pense que vous avez lu les rapports sur ce qui a pu se passer en 2021 et 2022. Cela date déjà.

Nous avons aussi demandé un certain nombre de travaux au groupe GÉRAUD. Comme vous le savez, le marché de la Patte d'Oie n'est pas facile à gérer. Il y avait eu quelques travaux de réhabilitation : la rénovation des toilettes, le retrait et la mise en décharge des stands de vie, le repérage des socles d'étal, la peinture des murs extérieurs et de la rotonde d'entrée, la réfection des mécanismes de portes à rideaux, la création d'un point unique d'entrée à clé, la livraison de produits d'entretien et de quincaillerie pour l'année, les contrats de dératisation pour le marché couvert de l'année, la maintenance préventive, la vérification des extincteurs, etc. Vous avez tout le détail dans les rapports d'activité de 2021 et 2022.

Sur le plan financier, un déficit s'est creusé depuis toujours. Il se creuse sans cesse davantage, d'où l'intérêt de réhabiliter tout le secteur, tout le quartier, et de repositionner un marché qui puisse être beaucoup plus attractif.

Je vous propose de discuter plutôt du rapport d'activité 2023, qui correspondra plus à notre temps et à notre contexte, sachant que ce marché est appelé à disparaître d'ici 2025. Tout sera donc détruit pour être relocalisé.

Avez-vous des questions ? Monsieur ALLIO.

Monsieur Patrice ALLIO :

Quand on lit ce rapport, c'est quand même un peu inquiétant. Il y a un déficit endémique, structurel et pérenne. Je vois que vous êtes encore obligés de travailler avec cette société jusqu'en 2025. Pour le moins, ce n'est absolument pas satisfaisant. Comme vous l'avez dit vous-même, il y a des rapports qui n'ont pas été présentés. J'ai survolé ces deux rapports et j'y ai vu plein de choses assez étonnantes. Il y a même des commentaires qui posent question. Par exemple, dans les documents que vous avez envoyés, la société GÉRAUD se présente comme une société tout à fait fiable, très efficace, etc. On ne va pas s'éterniser là-dessus. Elle dit aussi, à un moment, que toute transmission de ce rapport à des tierces personnes devra faire l'objet d'une autorisation préalable de délégation. Or, il me semble que c'est obligatoire, qu'un rapport soit fourni par ces sociétés puis présenté au Conseil municipal. Il y a des remarques un peu bizarres comme celles-là.

Pour continuer, il y a une erreur dans le tableau. Vous avez vu : redevance 2021 et 2022, -69 000 €. De mémoire, il y avait eu un avenant lié au COVID, qui avait fait baisser la redevance de 2020. Je crois qu'on était passé de 69 000 à 21 000 €. Il faudrait donc actualiser le tableau, mais ce n'est pas fait. Pourquoi y a-t-il un tel déficit endémique ? J'ai encore deux ou trois questions, mais je vais peut-être vous laisser répondre à celle-là. En tout cas, j'ai trouvé cela très léger. C'est même inquiétant de voir, d'une part, la situation du marché et d'autre part, ce qu'il y a dans ce rapport, à la fois financièrement et au niveau des commentaires.

Monsieur le Maire :

Quand vous signez une DSP de 25 ans... Elle a en effet été signée il y a 24 ans, en juillet 2000. Je vous informe que les élections étaient en mars 2001, à l'époque. Signer une DSP de 25 ans quelques mois avant une élection, ça ne se fait généralement pas. Si vous regardez la DSP de la restauration scolaire, nous l'avons calée avec les services en N+1 après une élection. Ainsi, si une nouvelle équipe arrive, cela lui laisse le temps de regarder tous les projets et de travailler sur tous les contrats. C'est pour ça qu'on a calé, par responsabilité, les délégations de service public pour que le renouvellement tombe bien avec le timing électoral. Quand les élus sont arrivés en 2001, ils ont trouvé ce contrat de 25 ans. On arrive à son terme, mais on récupère 24 ans de gestion qui aurait pu être différente. Il a fallu rappeler régulièrement au délégataire ses engagements pour le bâtiment, qui n'a pratiquement pas été amorti. C'est aussi un marché complètement enclavé, comme vous pouvez le voir. C'est dans une rue enclavée, ça coupe la circulation, ça ennuie tous les riverains...

C'est tout le projet qui a été présenté dans le cadre du renouvellement urbain de la place du 8 Mai, justement pour gommer toutes ces imperfections d'urbanisme et pouvoir redonner un sens à un marché vivant, accessible par tous et sans perturber la vie de tous les jours des riverains. Aujourd'hui, on ne va évidemment pas refaire les 25 dernières années. Il s'agit plutôt de voir comment travailler sur les 25 prochaines années, avec des contrats beaucoup plus courts. Il était en effet impossible de casser ce contrat. C'est comme ça. Ça a été fait en 2000. Aujourd'hui, il s'agit de redonner un sens urbanistique à ce secteur. C'est tout le sens du programme de renouvellement urbain de la place du 8 Mai.

Monsieur Patrice ALLIO :

Je pense que c'est une bonne chose de réduire la durée de cette délégation parce que 25 ans, c'est beaucoup trop. Pour autant, vous aviez des rapports avec la société GÉRAUD. Comment cela se passait-il ? Le déficit a continué. Elle n'a absolument pas amélioré l'aspect financier. Vous parliez aussi des travaux : elle n'a pas non plus amélioré le lieu. Comment se sont passés vos rapports avec elle ? Quels moyens de pression aviez-vous ? Il y a eu une Commission communale des services locaux sur le sujet ; quel avis avez-vous rendu ? Je me pose quand même beaucoup de questions.

Monsieur le Maire :

Vous pouvez voir qu'il y a aussi les habitudes de chacun qui changent. Des hypermarchés sont créés. Des commerces de proximité sont abandonnés. Les marchés ont subi la crise sanitaire. Rappelez-vous : pendant la crise COVID, nous avons eu des autorisations pour ouvrir nos marchés dans un cadre extrêmement limité. Globalement, ce marché ne s'est pas relevé. Il a subi une baisse qui se voit dans les résultats à partir de 2020. Ce n'était pas pareil en 2018, où il y avait 45 000 € de recettes supplémentaires. Vous pouvez remarquer que ça ne s'est pas relevé. Vous avez également les marchés volants, qui sont en dehors de la halle et qui vendent des petits objets. Tous les prix ont flambé, ce qui fait qu'il y a beaucoup moins de ventes sur les étals.

Pour discuter avec GÉRAUD, il est connu même dans des pays étrangers, puisqu'il travaille à l'international. C'est l'un des leaders en France. Ce qu'il nous a dit, c'est que structurellement, il faut tout repenser en termes de bâti et d'environnement. On n'est plus dans les années 2000, avec un fonctionnement et un raisonnement de 1990. Ce qui a été fait en 2000, c'était en effet avec les idées de 1990. Il faut désormais voir plus loin et avoir un nouveau modèle. GÉRAUD nous aide et est plutôt moteur sur le sujet. Si c'est dans le cadre d'une DSP plus courte, il y aura aussi d'autres concurrents ; ce choix sera fait en temps et en heure. Jusqu'à 2025, nous devons garder ces relations et essayer de relancer, ce qui se fera aussi dans le cadre d'un futur bâti et d'un nouvel environnement. Tout le monde sait que c'est amené à disparaître d'ici quelque temps et qu'il va falloir repartir à zéro sur le sujet des marchés alimentaires de la commune.

Voilà les relations que nous avons. Ils n'abandonnent pas et ils sont de bon conseil. Ils nous disent aussi ce qui se passe ailleurs.

Monsieur Patrice ALLIO :

À Anatole France, c'est terminé. On en a déjà parlé à plusieurs reprises. Il y avait deux commerçants mais c'est terminé. Est-ce que GÉRAUD va vous réclamer des compensations et une indemnisation au titre du blocage des tarifs ? Autrement dit, est-ce qu'on peut envisager des frais supplémentaires pour la Commune afin de régler ce dossier ?

Monsieur le Maire :

Ce sont les risques du délégataire. Il ne peut donc pas nous demander de compensation, contractuellement.

Monsieur Patrice ALLIO :

Il y a une dernière remarque qui m'a un peu intrigué. Je ne sais pas comment il faut l'interpréter. Il est dit que la Mairie consultait régulièrement la plateforme digitale jusqu'en 2021, et beaucoup moins en 2022. Est-ce que c'est parce que vous vous êtes projetés sur le nouveau marché et que vous avez voulu penser à autre chose ? Pourquoi y a-t-il cette différence de consultation, s'il vous plaît ? C'est à la page 7.

Monsieur le Maire :

C'est une bonne question... Je ne sais pas. Je n'ai pas la réponse. Je vais me renseigner.

Monsieur Patrice ALLIO :

Tout à l'heure, vous ne m'avez pas répondu sur l'avis qui a été rendu par la Commission communale des services publics locaux du 26 mars sur les rapports. Je pense que cela a été évoqué.

Monsieur le Maire :

En fait, Monsieur Joël GRUERE était tout seul.

Monsieur Patrice ALLIO :

Ah, d'accord ! Il a donc rendu un avis tout seul, c'est cela ?

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas... C'était bien ? Raconte-nous ! *(Rires)*

Monsieur Joël GRUERE :

C'était rapide !

Monsieur le Maire :

Qui y a-t-il à cette commission, d'ailleurs ? On peut peut-être le rappeler. Il y a aussi des associations, la société civile, etc. En tout cas, à cette séance, il n'y avait que l'administration et Monsieur GRUERE.

Monsieur Patrice ALLIO :

J'ai une dernière question. J'ai bien entendu ce que vous avez dit sur le projet de nouveau marché. On en reparlera peut-être, mais il va y avoir une période transitoire, intermédiaire, qui doit être vraiment envisagée. Même si ce marché n'est pas suffisamment fréquenté et qu'il est en déficit, il est essentiel pour de nombreux habitants de ce quartier qui n'ont pas de véhicule, en termes de ravitaillement. Il faudra donc quand même essayer de maintenir quelque chose dans la durée. Je suppose que vous y avez réfléchi.

Monsieur le Maire :

Tout à fait. C'est une question que nous étudions avec le groupe GÉRAUD, qui est censé nous faire des propositions, qu'on devra travailler techniquement avec Monsieur DUBOIS pour, ensuite, pouvoir les proposer à l'ensemble du Conseil municipal et avoir une transition. Aujourd'hui, rien n'est arrêté. Le but, c'est de rester quand même au milieu de la ville, là où c'est le plus dense, de façon que ça profite aux personnes qui en ont le plus besoin.

Monsieur Patrice ALLIO :

Par rapport au déficit cumulé, comment cela va-t-il se passer ? Par qui va-t-il être pris en charge ? C'est important, quand même.

Monsieur le Maire :

C'est le délégataire qui va le prendre en charge. C'est ce que je disais : c'est aux risques du délégataire. Là-dessus, nous sommes protégés.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de prendre acte de la présentation de ces deux rapports de 2021 et 2022.

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - PREND CONNAISSANCE et PREND ACTE du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2021 transmis par la société GÉRAUD & Associés, le délégataire, conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, pour la délégation de service public des marchés d'approvisionnement communaux.

Article 2 - PREND CONNAISSANCE et PREND ACTE du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2022 transmis par la société LES FILS DE MADAME GÉRAUD, le délégataire, conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, pour la délégation de service public des marchés d'approvisionnement communaux.

19. Mise à la réforme d'une scène mobile

Madame Sophie MINE :

La Ville possède une scène mobile. C'est la grande scène qui est installée dans ce sens lorsqu'on vient à un spectacle. Elle est âgée de 40 à 45 ans. On ne sait pas exactement parce qu'on n'a pas retrouvé les éléments comptables. En tout cas, cette scène n'est plus aux normes et on n'a plus le droit de l'utiliser. On ne peut pas la réparer non plus puisque les pièces n'existent plus. C'est un équipement qui a été utilisé, réutilisé et amorti, et on doit s'en débarrasser. La délibération vise à sortir cette scène mobile de l'inventaire des biens communaux. Je précise que nous avons fait l'acquisition d'une scène mobile, que nous mettrons à disposition des associations, des écoles et des spectacles lorsqu'il y en aura besoin.

Monsieur le Maire :

Merci. Il s'agit donc de réformer du matériel dont on n'a pas retrouvé la trace entre 1980 et 1990. Nous avons déjà pu utiliser la nouvelle scène pour le dernier spectacle. C'est bien plus facile et moins dangereux pour le personnel.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

Par 33 voix POUR,

2 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

Article 1 - DÉCIDE de mettre à la réforme la scène mobile.

Article 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder à son évacuation en déchetterie.

Monsieur le Maire :

L'ordre du jour est terminé.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 20 juin.

Monsieur Patrice ALLIO :

Au final, on a déjà terminé. On avait donc quand même le temps de passer quelques minutes sur les décisions que vous aviez prises, alors que je crois que tout le monde en aurait tiré un grand profit.

Monsieur le Maire :

Je ne pensais pas qu'on irait aussi vite ; c'est pour cela. En tout cas, n'hésitez pas à nous poser vos questions sur les décisions. Je rappelle que c'est de l'information, Monsieur ALLIO.

Merci à vous tous. Rendez-vous le 20 juin. Je pense que d'ici là, on se verra à différents événements dans la commune. Je vous souhaite une très bonne soirée.

Fin de la séance à 21 h 02.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Florian GOURMELON

LE MAIRE



Thomas CHAZAL